



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
10 décembre 2024 à 19.30 heures,
Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Présidente : Mme Christine Pochon

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, Damien Gilliard, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Manon Jaquier, Marie-Claire Jaquier, Séverine Keller, Michel Maillard, Serge Maillard, Nicolas Oberson, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Thibaud Porchet, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer

Conseil communal :

Mme et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri, Denis Orange

Excusé/e/s : Mme Tania Dumas et MM. Nicolas Currat et Frédéric Pittet

Presse : MM. Valentin Castella « La Gruyère », Charles Grandjean « La Liberté » et Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 octobre 2024
3. Présentation du plan financier
4. Budgets 2025
 - 4.1. Budget compte de résultats
 - 4.2. Budget des investissements
 - 4.2.1. Demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classes provisoires à l'école de Siviriez (Message 39)
 - 4.2.2. Demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la création d'une zone à créer/espace vert en lieu et place de l'ancien EMS (Message 40)
 - 4.3. Rapport de la Commission financière
 - 4.4. Vote final des budgets de résultats et d'investissements de la Commune
5. Approbation du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value (Message 41)
6. Election d'un membre à la Commission des Infrastructures scolaires
7. Diverses réponses : Postulats – Propositions – Questions
8. Divers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 19 novembre 2024 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 47 du 22 novembre 2024. Elle mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

Mme la Présidente souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, Mme la Présidente déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

APPEL NOMINAL

Mme la Présidente passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 28 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.



APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente relève que les scrutateurs sont Mme Marie-Claire Jaquier et MM. Louis Bérard et Frédéric Conus. M. Blaise Grand, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour tel que présenté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 10 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, Mme la Présidente le soumet au vote.

VOTE / DECISION

Unanime, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

Mme la Présidente adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

3. PRESENTATION DU PLAN FINANCIER 2024 - 2028

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances » pour la présentation de cet objet.

M. Pierre Alain Coquoz commente dans les grandes lignes la présentation élaborée pour cette séance (cf. Annexe 1).

M. Pierre Alain Coquoz se tient à disposition pour toutes questions complémentaires.

Mme Marie-Claire Jaquier se pose la question suivante :

Dans les hypothèses principales retenues, n'y aurait-il pas, à part la vente de 2 parcelles, une analyse à effectuer à propos d'une éventuelle vente d'un ou deux bâtiments appartenant à la commune qui sont actuellement et resteront des charges financières ?



M. Pierre Alain Coquoz mentionne qu'effectivement un immeuble inséré dans le patrimoine financier n'est pas un objet nécessaire pour l'exploitation communale, par exemple La Richozière ou l'ancien café de Chavannes-les-Forts. Nous avons en notre possession un certain nombre d'objets qui nous rapportent, aujourd'hui, très peu. Cela pourrait soulager la dette mais pas véritablement notre compte de résultats. De ces bâtiments, nous avons de petits revenus... l'équilibre est fragile entre un excédent de revenus et un excédent de charges.

Mme Marie-Claire Jaquier remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications.

Mme la Présidente donne la parole à la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme Manon Jaquier

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le plan financier présenté au Conseil général.

Le plan financier a été présenté à la Commission financière. Les hypothèses posées par le Conseil communal pour les postes relevant de sa responsabilité nous semblent tout à fait réalistes. En revanche, nous sommes préoccupés par l'augmentation considérable des charges de transferts. Celles-ci grèvent en effet de manière significative le budget communal. Il est important d'interpeller les associations régionales pour tenter de faire baisser ces charges, où cela est possible.

Le plan financier prévoit déjà une hausse des impôts pour 2026, avec une augmentation de 12 centimes pour atteindre 1 franc pour les impôts et 3‰ pour la contribution immobilière. Quand on regarde le déficit prévu pour 2030, on peut malheureusement s'attendre à une nouvelle hausse d'impôts. Il est donc important d'agir maintenant afin de limiter l'augmentation des charges liées.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Pierre Alain Coquoz pour la présentation du plan financier.

4. BUDGETS 2025

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances ».



4.1 BUDGET COMPTE DE RÉSULTATS

Ayant déjà répondu lors de la séance de la Commission financière et de la séance des groupes à de nombreuses questions, M. Pierre Alain Coquoz présente dans les grandes lignes le compte de résultats (cf. Annexe 2). Il rappelle que de nombreux éléments ont également été évoqués dans le document « Commentaire sur les budgets 2025 » (cf. Annexe 3).

M. Pierre Alain Coquoz se tient à disposition pour toutes questions complémentaires.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Alexandre Bourqui

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné budget compte de résultats soumis au Conseil général.

Tous les chapitres du budget comptes de résultats ont été examinés. M. Pierre-Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances, a répondu aux diverses questions posées par la Commission financière. Le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 931'896.85.

Les recettes sont en hausse de CHF 362'000.00, soit 6%, les impôts progressent d'environ 12%. Nos charges augmentant de CHF 613'000.00, soit 5%. Les charges liées cantonales ou régionales augmentent de 9%, soit CHF 548'000.00.

Bien que le Conseil communal présente un important déficit, il renonce à une hausse d'impôt. La Commission financière soutient cette décision et attend des pistes d'économies de la part du Conseil communal. Elle encourage également le Conseil communal à agir auprès du district et du canton pour limiter les dépenses liées.

La Commission financière préavise favorablement le budget du compte de résultats 2025.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et le Service des finances pour le travail accompli sur les budgets, pour la qualité des messages que nous avons reçus et pour la transparence dont ils ont fait preuve à l'égard de notre commission.



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet le budget du compte de résultats au vote.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général approuve le budget du compte de résultats.

Mme la Présidente adresse ses remerciements à M. Pierre Alain Coquoz ainsi qu'au Service des finances pour tout le travail effectué.

4.2 BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Mme la Présidente précise que le vote du budget des investissements aura lieu après la présentation des demandes de crédit et donne la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances ».

M. Pierre Alain Coquoz présente que le budget des investissements, soit :

Le budget des investissements distingue :

- *Les investissements proposés lors de la présente assemblée (au total CHF 800'000.00)*
- *Les investissements en cours selon estimation des montants non encore dépensés à fin 2024 (CHF 1'631'000.00, montant net). Une partie significative de ce montant se rapporte au crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment scolaire (CHF 730'000.00).*

Mme la Présidente remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications.

4.2.1 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 400'000.00 POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX SALLES DE CLASSES PROVISOIRES À L'ÉCOLE DE SIVIRIEZ (MESSAGE 39)

Mme la Présidente cède la parole à M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecoles et Petite enfance ».

M. Antonio Molettieri résume la situation et rapporte dans les grandes lignes le contenu du Message 39 (cf. annexe 4).



Mme la Présidente se demande si une classe fera, de toute façon, défaut à Siviriez.

M. Antonio Molettieri acquiesce.

M. Pierre-Alain Pittet se pose la question si dans les écoles de Villaraboud et Prez-vers-Siviriez des salles de classe sont ou seront libres.

M. Antonio Molettieri confirme mais il sied de préciser qu'à l'école de Villaraboud, il s'agit d'une petite classe.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Antonio Molettieri pour ses informations et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme Chantal Davet

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a basé sa demande de crédit sur des offres et sur son expérience précédente. L'estimation du crédit est réaliste. La revente éventuelle des containers n'est pas prise en compte, mais elle pourrait soulager les finances communales.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit du Conseil communal.

ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Mme Martine Bosson

Notre groupe a étudié la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classes provisoires à l'école de Siviriez.

L'évolution démographique et les futurs projets de nouveaux appartements ont déjà convaincu la Commune d'engager un projet de nouvelle école centralisée à Siviriez. Mais d'ici à que ce projet se réalise, il faut bien sûr gérer la situation actuelle avec déjà une augmentation des élèves.



La solution des deux containers proposés est peut-être la plus optimale en termes de fonctionnement pour l'enseignement. Néanmoins, est-ce que cet investissement est pertinent et absolument nécessaire ? Il semble que durant cette période transitoire, il doit être possible de gérer autrement cette problématique en utilisant les locaux vacants existants sur les différents sites des écoles. Surtout que les nombres d'élèves varient et que la 2^{ème} salle supplémentaire n'est pas confirmée à ce jour. Il y aura bien sûr des solutions à proposer, des arrangements à trouver, mais qui ne nous paraissent pas insurmontables. En ces temps qui deviennent difficiles financièrement pour notre Commune, c'est une concession temporaire en attendant un nouvel environnement idéal.

Nos arguments seraient encore plus percutants si le projet de la nouvelle école n'avait pas perdu une année à cause du zèle parfois incompréhensible de certains services de l'Etat de Fribourg. Cela aurait ainsi diminué cette phase de transition.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir préavise défavorablement cette demande. Mais selon son habitude, laisse le libre choix à ses membres en fonction des sensibilités de chacun.

UNIS POUR SIVIRIEZ

M. Michel Maillard

Je ne souhaite pas paraphraser ce que mes collègues ont déjà mentionné. Dans le cadre du groupe Unis pour Siviriez, de grandes discussions ont d'ores et déjà eu lieu. Il a manqué dans cette présentation une analyse plus détaillée des alternatives possibles. Une seule solution nous est proposée et cette dernière ne nous convainc pas financièrement. En l'occurrence, aucune décision ferme et formelle a été prise au sein du groupe Unis pour Siviriez. De ce fait, nous laissons la liberté de vote à chacun de nos membres.

POCHON CHRISTINE – A TITRE PERSONNEL

Avant de poursuivre, Mme la Présidente présente un contre-projet, soit l'achat et l'aménagement d'un seul container pour un montant d'env. CHF 230'000.00.

Mme Marie-Claire Jaquier se pose la question si les membres du Conseil général suivent la suggestion de Mme la Présidente, est-ce que nous avons la possibilité d'installer un deuxième container par la suite ? et si oui, y aura-t-il des frais supplémentaires ?

Mme la Présidente acquiesce et mentionne qu'effectivement, les coûts totaux pourraient être supérieurs à CHF 400'000.00.

M. Michel Maillard attire l'attention sur le fait que cette deuxième proposition met les membres du Conseil général mal à l'aise et demande une interruption de séance.



M. Frédéric Conus se questionne quant à la légalité de cette suggestion étant donné qu'elle ne figure pas au tractanda.

Renseignements pris auprès de la Préfecture, Mme la Présidente confirme que nous pouvons procéder de la sorte.

Mme la Présidente suggère une suspension de séance de 10 minutes.

Reprise de séance

Faisant suite à cette interruption, Mme la Présidente demande si des membres ont des questions.

M. Alexandre Bourqui indique que la Commission des infrastructures scolaires a rencontré le Conseil de paroisse afin d'entreprendre des discussions quant à la mise à disposition de la salle des combles qui se situe dans la Cure. Il sied de préciser que le Conseil de paroisse se montre ouvert à la proposition. De ce fait, le groupe Unis pour Siviriez se pose la question s'il ne serait pas plus judicieux de poursuivre cette option pour 2025, soit d'aller étape par étape afin de limiter les investissements pour la Commune.

M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, a chiffré l'installation d'une salle AC à la Cure et de transformer la salle AC de l'école de Siviriez en salle de classe... Les travaux s'élèveraient à env. CHF 100'000.00 sans compter le montant de la location de la salle de la Cure.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente explique la suite de la procédure, soit votation du projet comme présenté pour un montant de CHF 400'000.00 et si ce dernier devait être refusé, elle soumettra au vote la contre-proposition susmentionnée.

Avant de passer au vote, Mme la Présidente tient à rappeler que cette décision prise par le Conseil général est soumise au droit de référendum.

Le nombre requis de signatures des citoyens actifs de Siviriez est de 178 pour que la demande de référendum aboutisse, soit le dixième des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir les indications prévues à l'art. 106 de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au Secrétariat communal de Siviriez, dans les 30 jours à dater de la présente publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg.



Mme la Présidente soumet la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classes provisoires à l'école de Siviriez au vote.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

2 OUI 20 NON 6 Abstentions

le Conseil général refuse la demande de crédit de CHF 400'000.00 susmentionnée.

Mme la Présidente soumet la contre-proposition, soit l'installation d'une classe pour un montant de CHF 230'000.00 au vote.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

4 OUI 17 NON 7 Abstentions

le Conseil général refuse la contre-proposition de CHF 230'000.00 citée ci-dessus.

4.2.2 DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 400'000.00 POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE À CRÉER / ESPACE VERT EN LIEU ET PLACE DE L'ANCIEN EMS (MESSAGE 40)

Mme la Présidente donne la parole à M. Denis Orange, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité, routes et ordre public » remplaçant de Mme Tania Dumas, Responsable du dicastère « Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises » excusée ce soir.

M. Denis Orange explique que la mission est de concrétiser un projet réaliste et réalisable et de voir fleurir un endroit favorisant les rencontres, échanges et activités de loisirs pour la population de la Commune de Siviriez de 0 à 100 ans (cf. annexe 5).

Mme la Présidente remercie M. Denis Orange pour ses explications et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Alexandre Bourqui

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le crédit d'investissement est un crédit cadre. La Commission financière relève les points suivants :

- *le message ne comporte pas de projet ni de contours du projet envisagé*
- *la collaboration avec le RSG semble au point mort. Celle-ci est nécessaire pour exploiter les synergies entre les deux projets*
- *un cahier des charges permettrait au minimum de cadrer le projet.*

Le rôle de la Commission financière n'est pas de se prononcer sur la nécessité d'un aménagement, mais sur son financement. Compte tenu des observations ci-dessus, la Commission financière préavis défavorablement la demande de crédit du Conseil communal.

OBERSON NICOLAS – A TITRE PERSONNEL

Pour un montant de CHF 400'000.00, M. Nicolas Oberson se demande ce qui sera aménagé.

M. Denis Orange est conscient que la proposition est « vague »... mais précise que le montant de CHF 400'000.00 englobe la totalité du projet. Afin de limiter les frais, le Conseil communal a décidé de procéder de la sorte... soit de ne pas proposer de « projet concret » qui aurait déjà amené divers frais d'études et autres.

DEILLON MATTHIEU – A TITRE PERSONNEL

M. Matthieu Deillon rappelle qu'il s'était engagé au sein du Conseil général afin de faire revivre le centre du village de Siviriez. Cette place lui tient réellement à cœur... il ne souhaite pas y voir la construction d'un immeuble. Il est conscient que le montant de CHF 400'000.00 peut paraître énorme mais il sied de préciser que les aménagements extérieurs représentent un investissement, à l'heure actuelle, conséquent.

M. Matthieu Deillon est d'avis qu'il faut aller de l'avant avec cet espace... construire gratuitement cela ne sera pas possible et apparemment, compter sur le RSG... non plus...



UNIS POUR SIVIRIEZ

Mme Marie-Claire Jaquier

Mme Tania Dumas écrit dans sa dernière slide :

« C'est à vous, chers membres du Conseil général qui revient le choix et cette responsabilité »

Effectivement, c'est dans cet esprit de responsabilité que le groupe Unis pour Siviriez a longuement échangé à la proposition préparée par la Commune.

Voici plusieurs points qui me questionnent.

- 1. Bien que l'historique présenté soit très parlant, il me semble que 4 ans est un temps relativement long pour aboutir au projet que vous nous soumettez, projet qui n'en est pas un mais juste des projections, un chèque en blanc car aujourd'hui, le temps presse ! Il est vrai que dernièrement, vous avez été bousculés par les décisions que Mme Nadia Marchon, Directrice du RSG, vous a transmises.*
- 2. Il est aussi intéressant de constater que le projet nommé par Monsieur le Syndic, espace intergénérationnel lors de la dernière assemblée devient simplement zone à créer/ espace vert. Quelle tristesse de voir l'évolution de ce projet. Vous n'êtes certainement pas les instigateurs de cette modification mais le temps, 4 ans, a joué en défaveur de la Commune.*
- 3. La question du bien-être des résidents de ce nouvel EMS est à prendre en considération. Certes, l'EMS est agréable, les chambres et espaces sont accueillants mais qu'en est-il de l'extérieur ? Lors de la présentation aux deux groupes, nous avons appris que le RSG s'engageait uniquement pour un petit chemin ou sentier qui reliait l'espace d'accueil de jour à l'entrée de l'EMS, et que celui-ci devait intégrer les normes pour personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Nous avons aussi entendu que RSG ne voulait en aucun cas y ajouter un éclairage qui sécuriserait le déplacement de ces personnes. De fait, le RSG ne participera même pas à un aménagement minimum de cet espace quand bien même, une surface fait partie du périmètre de construction.
Dans le message, nous lisons que dans le budget du RSG aucun montant n'est prévu pour les aménagements et ainsi il se désolidarise de cette question. Triste... mais peut-être bien réfléchi de leur part !*
- 4. La décision du RSG de se retirer de ce projet intergénérationnel questionne car la Commune de Siviriez a déjà pris à sa charge une grande part à ce lieu de vie. Il devrait prendre en compte ce qui suit :*
 - a. Sur la proposition du Conseil communal, le Conseil général a accepté le financement du raccordement du nouvel EMS au chauffage à distance pour la somme de CHF 117'560.00.*
 - b. Puis le Conseil général a également accepté le financement d'un trottoir qui permettra dès le début de l'année aux personnes de l'accueil de jour et autres personnes d'accéder à l'entrée du bâtiment. Celui-ci devait être construit en même temps pour diminuer les frais mais l'entrée est finalisée mais pas le trottoir.*



- c. *Il ne faut pas oublier la surface importante de terrain mise à disposition du RSG sans connaître encore l'aboutissement des discussions au sujet du DDP.
Peut-être y a-t-il dans ce dernier point des éléments à prendre en compte lors des négociations du DDP?*

Alors, pour quelles raisons, la Commune de Siviriez devrait-elle être seule à supporter le coût de la réalisation d'un espace de vie agréable qui profite certes aux habitants du village, mais également aux résidents du district de la Glâne ainsi qu'à leur famille sans que les autres communes y participent ?

Pour quelles raisons n'y a-t-il aucun montant inséré au budget du RSG pour les aménagements en lien avec ce projet ?

En l'état des éléments à disposition, il est très difficile de se prononcer favorablement sur ce crédit cadre car nous ne connaissons ni le contenu du projet, ni son coût, ni les leviers que la Commune pourrait encore utiliser afin d'engager à nouveau le RSG dans le financement de cet espace proche de l'EMS.

J'ajouterais, une note personnelle : je souhaite vraiment voir un jour, cet espace intergénérationnel que j'ai toujours défendu. Et j'espère vraiment le RSG reviendra à la table des négociations en mettant une somme raisonnable à leur budget qui motivera cette association à la création de ce projet commun.

ENSEMBLE VERS L'AVENIR

M. Christian Ruffieux

Notre groupe a étudié la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la création d'une zone à créer/espace vert en lieu et place de l'ancien EMS.

Nous avons pris connaissance des 3 projets possibles et la proposition du moins cher. Mais ce projet n'a rien de concret et donc nous accepterions un crédit-cadre sans savoir où cela pourrait nous amener.

Ce qui est le plus étonnant, pour ne pas utiliser d'autre mot, c'est l'absence de collaboration de la part du Réseau de Santé de la Glâne dans ce projet d'aménagement de cette zone qui se voulait intergénérationnelle. La Commune de Siviriez doit donc penser à ses finances et laisser le Réseau de Santé de la Glâne gérer son environnement. Nous suggérons donc que la Commune ne cède pas de terrain pour l'aménagement du sentier de cheminement prévu entre le foyer de jour et l'entrée principale du bâtiment.

Cette zone doit donc être remise en l'état au plus simple. Peut-être que dans un futur, avec des jours meilleurs, un projet d'aménagement de cette zone pourra être relancé.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir préavise défavorablement cette demande.



Nous regrettons cette décision en regard du temps passé par les différentes personnes de la Commune. Nous tenons à les remercier de leur engagement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle que cette décision est également soumise au droit de référendum, avec les mêmes conditions susmentionnées et soumet la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la création d'une zone à créer / espace vert en lieu et place de l'ancien EMS au vote.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

7 OUI

11 NON

10 Abstentions

le Conseil général refuse la demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'objet susmentionné.

Mme la Présidente cède la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport concernant le budget des investissements.

4.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE CONCERNANT LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS

M. Frédéric Conus

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné budget des investissements soumis au Conseil général.

Le budget présente un excédent net des dépenses de CHF 2'431'000.00 et contient des investissements qui ont été décidés lors des dernières années ainsi que les deux investissements présentés lors de cette séance, pour un montant global de CHF 800'000.00 (sous réserve d'acceptation).

La Commission financière préavise le budget d'investissement favorablement.

M. Christian Ruffieux souligne qu'au niveau du tractanda, il y a une erreur... le point 4.4 mentionne « Vote final des budgets de résultats et d'investissements de la Commune ».

Mme la Présidente remercie pour M. Christian Ruffieux pour cette remarque.



La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met au vote le budget des investissements.

4.4 VOTE FINAL DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS

VOTE / DECISION

Sous réserve des modifications susmentionnées, le Conseil général accepte le budget des investissements à l'unanimité.

5. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE (MESSAGE 41)

Mme la Présidente cède la parole à M. Pierre Alain Coquoz, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances ».

M. Pierre Alain Coquoz reprend dans les grandes lignes le contenu du Message 41 (cf. annexe 6).

Mme la Présidente remercie M. Pierre Alain Coquoz pour ses explications et passe la parole à la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Fabien Gobet

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour le règlement susmentionné soumis au Conseil général.

Le projet de règlement présenté par le Conseil communal repose sur un modèle cantonal. Le taux est dans les limites prévues et les utilisations de la taxe sont pertinentes.

La Commission financière préavis favorablement le règlement tel que proposé ce soir.



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente rappelle que cette décision est également soumise au droit de référendum, avec les mêmes conditions susmentionnées et soumet au vote le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général accepte le Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value.

6. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Mme la Présidente rappelle que Mme Séverine Keller ayant été élue au sein du Conseil communal au 1^{er} janvier 2025, sa place est vacante au sein de la commission citée en titre. Sans transition, elle donne la parole à M. Michel Maillard, Chef de groupe « Unis pour Siviriez ».

M. Michel Maillard présente la candidature de M. Alexandre Bourqui.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, M. Alexandre Bourqui est élu membre de la Commission des Infrastructures scolaires par applaudissements.

7. DIVERSES REPONSES : POSTULATS – PROPOSITIONS - QUESTIONS

Mme la Présidente cède la parole aux membres du Conseil communal.

M. Denis Orange répond à la question suivante :

QUESTION DU BUREAU DU CONSEIL GÉNÉRAL – N° 46

M. Blaise Grand, Au nom des membres du Bureau du Conseil général :

Sécurité route de Brenles

Suite à la demande de la famille Giroud, nous sollicitons le Conseil communal afin de reconsidérer la question de la sécurité des piétons sur la route de Brenles.

La demande de rallonge d'investissement pour un cheminement piétonnier avait été renvoyée en date du 9 décembre 2021.



Ce point peut faire partie d'un concept de mobilité, éventuellement en lien avec le projet de nouvelle école. Plus largement, qu'en est-il du concept présenté par le bureau Team+ en octobre 2022 ? Des actions ont-elles été entreprises ?

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 12 décembre 2023

Réponse orale du 12 décembre 2023

M. Denis Orange informe qu'actuellement rien n'a été entrepris mise à part une vision locale avec les requérants ainsi que deux membres du Conseil général. Dans une première phase, le Conseil communal a proposé de soumettre une demande au canton d'aménager une priorité de droite avec marquage au sol. M. Denis Orange souhaite impliquer la Commission d'aménagement afin de trouver des solutions pour garantir la sécurité des habitants.

M. le Président, présent à la vision locale, se demande si le panneau de signalisation 50 km/h ne pourrait être déplacé.

M. Denis Orange prend note et indique qu'une requête peut être déposée au Service des ponts et chaussées pour le déplacement de ce panneau.

Complément de réponse du 10 décembre 2024

La question de la priorité de droite et du panneau 50 km/h a été abordée par courriel avec le Service des ponts et chaussées (SPC), secteur signalisation.

M. Christophe Rouiller, collaborateur technique du SPC, a répondu de la manière suivante en date du 4 janvier 2024 :

Tout d'abord, je vous informe que la limitation à 50 km/h est située 40 mètres en amont. Il y'a donc lieu de déplacer cette signalisation est d'ajouter une signalisation d'entrée de localité.

Concernant le Cédez le passage, il appartient à la commune de se positionner sur cette dernière. Toutefois, nous vous informons qu'il faut garder une certaine homogénéité sur le secteur. Soit tous les carrefours passent en priorité de droite soit en perte de priorité.

Le panneau 50 km/h a d'ores et déjà été déplacé.

Concernant la priorité de droite, une étude mobilité sera très certainement établie dans le cadre du projet de la nouvelle école. Le Conseil communal inclura ce secteur dans ladite étude.



M. Denis Orange demande si la réponse convient.

Mme la Présidente répond par l'affirmative et demande que ladite réponse soit transmise à M. Marc-Hubert Giroud.

Concernant le postulat ci-dessous, M. Denis Orange rapporte :

POSTULAT « ENSEMBLE VERS L'AVENIR » – N° 15

M. Christian Ruffieux

Je me fais le porte-parole de M. Sébastien Rhême, Impasse de la Caudra 106 à 1678 Siviriez, pour une demande de postulat.

« Le bas de l'Impasse de la Caudra débouche sur la route de la Caudra ». A cet endroit, la visibilité à gauche est mauvaise et rend l'accès sur cette route dangereux. M. Sébastien Rhême suggère la pose d'un miroir qui pourrait être fixé au lampadaire qui se trouve à cette intersection ce qui limiterait les coûts.

Vue depuis l'intérieur de la voiture à cette intersection



Le lampadaire sur lequel pourrait être posé ce miroir



Merci de prendre en considération cette demande »



RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 10 décembre 2024

Une délégation du Conseil communal a fait une vision locale avec le Responsable technique pour mieux apprécier la situation.

Pour rappel, la Loi sur la mobilité, dans son article 138, autorise les haies vives d'une hauteur maximale de 90cm dans les limites de la distance de construction. Or, la haie présente en bord de route ne satisfait pas cette exigence.

Le Conseil communal a décidé de d'abord demander au propriétaire de la haie de tailler cette dernière, ce qui a été fait avec satisfaction (voir photo).



Le Conseil communal estime que cette mesure est, pour le moment, suffisante. S'il s'avérait que cette mesure ne remplirait pas sa fonction, le Conseil communal fera une nouvelle évaluation de la situation.

M. Christian Ruffieux remercie M. Denis Orange pour ses explications et mentionne qu'il transmettra cette réponse à M. Sébastien Rhême. Il souligne tout de même que ladite haie va repousser...

M. Denis Orange en est bien conscient mais indique que l'entretien des haies incombe à chaque citoyen. Un rappel sera inséré dans une prochaine Chronique.



8. DIVERS

Mme la Présidente donne la parole aux membres du Conseil communal.

PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

INVESTISSEMENTS TERMINES

M. René Gobet, Syndic, présente les divers investissements terminés

**0290.5040.02 Réfection de la toiture de la halle de gym (partie
AES et galerie) et remplacement de la chaudière
Présenté lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2021**

	Coût (CHF)	Budget (CHF)
Total des coûts	179 738.50	300 000.00
Coût inférieur au crédit accepté (remplacement de la chaudière non réalisé)		- 120 261.50

	Recette (CHF)	Budget (CHF)
Subvention obtenue (compte n° 0290.6310.00)	- 18 960.00	- 18 960.00

**0290.5040.05 Participation à la construction de l'abri PC communal
de 100 places situé dans le nouvel EMS
Présenté lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2022**

	Coût (CHF)	Budget (CHF)
Total des coûts	30 000.00	30 000.00
Conforme au crédit accepté		-



Création d'une salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez

Crédit initial présenté lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2021

Finalisation de la 2ème salle d'école sur le site de Prez-vers-Siviriez

Crédit complémentaire présenté lors de la séance du Conseil général du 10 octobre 2024

Compte n° 2170.5040.00	Coût (CHF)	Budget (CHF)
Crédit initial		125 000.00
Crédit complémentaire		35 000.00
Total des coûts	167 170.00	160 000.00
Coût supérieur au crédit accepté		7 170.00

7901.5031.00 Etablissement d'un Mémoire en matière de constructions

Présenté lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2021

	Coût (CHF)	Budget (CHF)
Total des coûts	73 855.95	150 000.00
Coût inférieur au crédit accepté		- 76 144.05

8790.5140.00 Raccordement du nouvel EMS au chauffage à distance (CAD)

Présenté lors de la séance du Conseil général du 12 octobre 2022

	Coût (CHF)	Budget (CHF)
Total des coûts	117 560.00	155 000.00
Coût inférieur au crédit accepté		- 37 440.00

	Recette (CHF)	Budget (CHF)
Subvention obtenue (compte n° 8790.6320.00)	- 37 140.20	- 40 000.00
Différence = TVA		2 859.80



9630.5030.08 Zone artisanale "La Caudra" - Mandat ingénieur civil
Présenté lors de l'Assemblée communale du 26 août 2020

	Coût (CHF)	Budget (CHF)
Total des coûts	66 930.00	70 000.00
Coût inférieur au crédit accepté		- 3 070.00

M. René Gobet informe que, malgré ce qui avait été certifié, la délégation de compétences concernant le DDP pour la parcelle de l'EMS n'est plus valable. Par conséquent, cet objet sera soumis aux membres du Conseil général en mars prochain.

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, Mme la Présidente remercie les membres du Conseil communal pour ces renseignements et passe la parole aux membres du Conseil général.

PAROLE AU CONSEIL GENERAL

L'administration n'ayant reçu aucun postulat, aucune proposition et aucune question de groupe, M. le Président propose de passer aux postulats individuels.

POSTULAT INDIVIDUEL

M. Blaise Grand

Objet : Limitation de vitesse aux entrées des villages

Les limitations de vitesse actuelle aux entrées / sorties de nos villages ont été déterminées pour certains endroits il y a de nombreuses années, et pas remis en question depuis, malgré l'évolution des villages.



A la sortie de Siviriez, côté Ursy, une nouvelle route qui dessert la zone sportive ainsi que la zone artisanale voisine a été aménagée. Cette route débouche sur la route cantonale après les dernières habitations, à la fin du tronçon limité à 70 km/h. Les véhicules qui passent sur la route cantonale sont donc en pleine accélération à cet endroit. L'engagement sur la route cantonale n'est donc pas aisé pour des véhicules longs et lourds, pour les employés des entreprises concernées, pour nos employés communaux, ainsi que pour les utilisateurs de la zone sportive, appelés à très probablement augmenter avec le futur pumptrack.

Je demande donc au Conseil communal de revoir des limitations sur ce tronçon, et plus globalement aux entrées / sorties des villages de notre commune où cela n'aurait pas été fait récemment et de prendre les mesures nécessaires.

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 10 décembre 2024

M. Denis Orange explique qu'une de ses priorités est la sécurité routière.

Concernant l'entrée du village à Siviriez, une demande a été transmise au Service des ponts et chaussées pour baisser la vitesse. Ledit service est favorable à entrer en matière pour un abaissement à 60km/h pour autant qu'une « porte d'entrée » soit créée.

M. Denis Orange rappelle qu'un projet « Valtraloc » est en cours d'élaboration. Une des premières étapes sera l'entrée du village de Siviriez.

Au vu de la dangerosité du secteur, M. Louis Bérard estime que la Commune pourrait faire pression auprès du Service des ponts et chaussées.

M. Blaise Grand remercie M. Denis Orange pour ses explications et se dit satisfait de la réponse.

POSTULAT INDIVIDUEL

M. Blaise Grand

Objet : Sécurité des piétons en bord de route cantonale à Chavannes-les-Forts

Un trottoir longe la route cantonale à Chavannes-les-Forts depuis le garage Monney jusqu'aux immeuble au Bolossi. Le 50 km/h s'arrête au même endroit, le tronçon suivant direction Bouloz est à 70 km/h.



Il y a toutefois des habitations au-delà, les enfants se rendant à l'école doivent marcher à même la chaussée avec de nombreux véhicules qui ne respectent pas du tout le 70 km/h. Il n'y a là même pas de possibilité de sauter dans le pré en cas de danger, une clôture étant plantée en bordure de la route sur la parcelle des immeubles, et un talus de l'autre côté de la route. Après les immeubles, une clôture empêche les piétons de se mettre en sécurité dans le pré une bonne partie de l'année.



La sécurisation de ce tronçon s'avère nécessaire, avec un trottoir ou un cheminement piétonnier pour garantir la sécurité sur ce tronçon. Je demande au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires

RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 10 décembre 2024

M. Denis Orange rapporte que la sécurité est essentielle mais peut aussi avoir un certain coût. Le montant pour l'aménagement d'un trottoir à cet endroit peut se chiffrer à CHF 250'000.00 (estimation).

Mme Marie-Claire Jaquier exprime le souhait d'explorer la possibilité de sécuriser ce tronçon par des moyens alternatifs.



M. Denis Orange reconnaît l'importance de cette proposition et souligne la nécessité d'engager une réflexion approfondie ainsi que d'évaluer d'autres options envisageables.

M. Frédéric Conus se demande combien d'enfants seraient impliqués.

M. Blaise Grand répond que cela concerne une ou deux familles mais qu'une vie est une vie.

M. René Gobet comprend le postulat mais relève que des maisons isolées... nous en avons beaucoup sur notre territoire communal. Nous nous voyons dans l'incapacité d'aménager des trottoirs « partout ».

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet cet objet au vote.

VOTE / DECISION

A la majorité des voix,

14 OUI

6 NON

8 Abstentions

le Conseil général accepte le postulat susmentionné et demande au Conseil communal d'analyser cette requête.

QUESTION INDIVIDUELLE

Mme Christine Dumas

En décembre 2022 a été déposée une question no 32 en relation avec la limitation de vitesse à l'entrée de Prez-vers-Siviriez depuis la cabane en direction du village. M. Denis Orange a répondu le 14 mai 2024 en mentionnant que le SPC préavisait négativement la demande de diminution de la vitesse. Cependant, M. Denis Orange a indiqué que le Conseil communal reprendrait contact avec le SPC afin d'obtenir une vision locale.

Avez-vous une réponse à ce sujet ?

M. Denis Orange répond par la négative et présente ses excuses, précisant que cet objet lui a échappé.



La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe la parole à M. René Gobet.

M. RENE GOBET

Cher Antonio, Cher Paul,

Alors que vous vous apprêtez à quitter vos fonctions au sein du Conseil communal à la fin de l'année, je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre engagement exceptionnel depuis 2016.

Votre dévouement, votre professionnalisme et votre passion pour le bien-être de notre Commune ont marqué chacun de vos mandats. Vous avez non seulement contribué à l'avancement de nombreux projets importants, mais vous avez également fait preuve d'un sens du service public irréprochable.

Votre présence au sein de notre équipe a été une véritable richesse et, même si nous regrettons vos départs, nous savons que vous laissez derrière vous un héritage de travail et de collaboration dont nous continuerons à nous inspirer.

Je vous souhaite tout le meilleur pour la suite de vos projets personnels et professionnels. Soyez assurés que vos efforts et votre impact positif resteront gravés dans nos mémoires.

Avec toute ma reconnaissance et mes meilleurs vœux.

*Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Avant de finir cette assemblée, permettez-moi de prendre un moment pour adresser mes plus sincères félicitations à nos deux nouveaux Conseillers élus, Mme Séverine Keller et M. Giovanni Tenaglia.

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons parmi nous. Je suis convaincu que vous apporterez un regard neuf et des idées novatrices qui enrichiront nos débats et nos actions pour le bien-être de tous.

Je tiens également à profiter de cette occasion pour exprimer, au nom de l'ensemble de l'assemblée, notre reconnaissance envers tous ceux qui ont travaillé avec dévouement et enthousiasme tout au long de cette année. Votre engagement et vos efforts ont permis de faire avancer notre Commune dans de nombreux domaines... mais malheureusement pas dans tous nos projets que nous trouvons essentiels pour le bien-être de nos jeunes et moins jeunes... Mais c'est comme ça...

En cette période de fin d'année, je vous adresse à toutes et à tous mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de prospérité. Que l'année à venir soit porteuse de nouveaux projets, de réussite collective et d'une coopération toujours aussi fructueuse.



Merci à toutes et tous pour votre implication. Je me réjouis de poursuivre ensemble notre travail pour le bien-être de notre Commune.

Bonne soirée à vous tous et excellente fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV. Elle demande également aux Présidentes et Présidents de chaque commission de remplir la liste des présences pour les indemnités du Conseil général.

CONCLUSION DE MME LA PRESIDENTE

Nous voilà déjà à la fin de l'année 2024, pour certains d'entre nous c'est la fin de l'aventure au sein du Conseil général et du Conseil Communal. En effet Mme Manon Jaquier, Mme Séverine Keller et M. Laurent Carrel quittent le Conseil Général à la fin 2024, nous les remercions pour leur implication au sein du Conseil général et nous vous souhaitons bon vent.

Au sein du Conseil Communal, M Antonio Molettieri et M. Paul Maillard quittent leur fonction à la fin de l'année. Un tout grand MERCI pour tout votre travail effectué au sein du Conseil communal et pour toute notre communauté. Les échanges ont été intenses et nous n'avons pas toujours été d'accord (la preuve en est ce soir !) sur divers sujets mais j'aime bien l'adage qui dit « qu'on peut être d'accord de ne pas être d'accord ! » Je vous souhaite de profiter de votre « retraite » entre guillemets et vous adresse encore un grand merci.

Pour la partie récréative plusieurs événements vont se produire ces prochains mois :

- *Les fenêtres de l'Avent à Villaraboud qui se déroulent presque chaque soir jusqu'au 24 décembre 2024 organisé par les Pics bois*
- *Souper de soutien pour les Cadets ce vendredi soir*
- *Soirée du Nouvel An, organisé par l'association des éleveurs de Siviriez, à la salle de gym*
- *Soirée de gym le 21 et 22 février 2025*
- ✓ *Le 2 mars Vide-grenier de Siv'anim à la salle de gym*
- ✓ *Tournoi en salle des junior du FC Siviriez à la salle de gym les 15 et 16 mars 2025*
- ✓ *Et d'autres manifestations que j'ai peut-être oubliées.*

Merci à nos sociétés qui animent la vie de nos villages.



Pour terminer, je vous remercie Conseillers communaux et généraux pour votre disponibilité et votre engagement. Merci au personnel communal pour le bon fonctionnement de notre Commune et de cette soirée. Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année dans vos familles et vos sociétés.

Il est 22h02, je clos les débats. Un verre de l'amitié vous sera servi d'ici quelques minutes.

Au nom du Conseil général

La Présidente

Christine Pochon

La Secrétaire

Véronique Moret

Annexes mentionnées

Présentation du plan financier



Hypothèses principales retenues :

- Rendement cantonal de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques estimé à hauteur de CHF 2'450.00 par habitant, montant un peu supérieur à la moyenne des périodes fiscales 2017 à 2022 de CHF 2'375.00
- Population légale de 3'200 habitants à l'horizon 2030 (quartier des Chaussies construit)
- Nouvelle école terminée pour la rentrée scolaire 2028-2029, amortissements dès l'année 2029 au taux de 3%, intérêts passifs de 2% pour une dette de l'ordre de 14 à 15 millions (hors dettes associations de communes)
- Augmentation en 2026 du coefficient de l'impôt des personnes physiques et morales à 100% (actuellement 88%) et celui de la contribution immobilière à 3‰ (actuellement 2‰) afin de faire face à l'augmentation des charges de transfert, en particulier des charges des associations de communes
- Ventes des parcelles 742 et 748, secteur les Chaussies, d'un seul tenant



Recettes

- Rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques selon statistiques au 30 juin communiquées par le Service cantonal des contributions

	rendement	habitants	rdt/hab.
2018	5 250 350	2 239	2 345
2019	5 553 086	2 281	2 434
2020	5 659 242	2 346	2 412
2021	5 668 456	2 475	2 290
2022	6 182 728	2 528	2 446



- Les recettes fiscales personnes physiques passent de 6.7 millions en 2026 (taux 100%) à 7.9 millions d'ici 2030 en raison de l'augmentation de la population (2'670 habitants fin 2024 à 3'200 habitants en 2030). Cote cantonale revenu et fortune estimée à CHF 2'450.00 par habitant
- Impôts spéciaux (prestations et bénéfice en capital, gains immobiliers et plus-values, mutations immobilières) : moyenne 2021 – 2025
- Contribution immobilière en augmentation du fait de l'augmentation des constructions et du passage du coefficient à 3‰

Dépenses

Progression des principales dépenses

	comptes 2023	budget 2025	prévisions 2030	
Charges de personnel	1 486 318	1 545 783	1 693 140	1)
Biens, services, marchandises	2 841 558	2 572 757	2 692 539	2)
Charges de transfert canton	3 048 234	3 137 562	3 726 439	3)
Charges de transfert associations de communes	2 752 718	3 679 551	4 852 360	4)
Amortissements	933 150	1 250 515	1 918 390	5)



- 1) Effectif sans changement, palier supplémentaire + indexation 1%
- 2) Moyenne 2021 – 2025 avec indexation 2%
- 3) Progression de 3.5% par an
- 4) Selon les indications ressortant des plans financiers des associations de communes (si disponibles)
- 5) Dont CHF 510'000.00 pour nouveau bâtiment scolaire. Prélèvement sur réserve de préfinancement (Fr. 198'060 dans les produits) pour couvrir les amortissements sur la zone sportive (dès 2024)

Dépenses

Part des charges de transfert proche de 60% dès 2025

	comptes 2023	budget 2025	prévisions 2026	prévisions 2027	prévisions 2028	prévisions 2029	prévisions 2030
Total des dépenses (hors 71, 72, 73)	10 077 394	11 201 456	11 767 388	12 274 293	12 613 287	13 669 652	14 017 730
Charges de transfert (hors 71,72,73)	5 600 074	6 578 440	7 110 502	7 508 749	7 718 101	8 018 197	8 283 688
Charges de transfert en % des dépenses	55,57%	58,73%	60,43%	61,17%	61,19%	58,66%	59,09%

Les dépenses sur lesquelles nous pouvons agir se limitent aux charges de personnel, aux biens, services et marchandises (un total de l'ordre de 3.5 millions par année pour ces deux rubriques).

Maintenir les amortissements à même hauteur qu'en 2024 ou 2025 signifie renoncer à tout investissement.



Excédent des charges du compte de résultats

	budget 2025	prévisions 2026	prévisions 2027	prévisions 2028	prévisions 2029	prévisions 2030
Total des dépenses (hors 71, 72, 73)	11 201 456	11 767 388	12 274 293	12 613 287	13 669 652	14 017 730
Total des revenus (hors 71, 72, 73)	10 269 560	11 328 141	13 995 942	11 983 444	12 225 340	12 817 308
Excédent des charges (-) revenus (+)	-931 896	-439 247 1)	1 721 649 2)	-629 843	-1 444 312	-1 200 422

1) En 2026, l'augmentation des coefficients (personnes physiques et morales, contribution immobilière) ne permet pas d'équilibrer le budget.

2) L'excédent de revenus obtenu en 2027 considère la vente des parcelles 742 et 748.



Considérations



Les résultats 2022 et 2023 ont été significativement meilleurs que ceux prévus aux budgets pour les raisons suivantes :

- Recettes fiscales supérieures aux estimations faites avec prudence au moment de l'établissement des budgets
- Charges budgétisées non réalisées
- Restitution de trop versés par les associations de communes (dépenses inférieures au budget)

Tabler sur ce constat pour renoncer à réduire les dépenses partout où cela est possible n'est pas raisonnable.

L'évolution des charges de transfert va obliger la commune, tôt ou tard, à augmenter les coefficients d'impôt. Il serait souhaitable que l'augmentation intervienne le plus tard possible, dans l'idéal au moment de la réalisation d'une nouvelle école.

Considérations

Selon les budgets communiqués par les associations de communes pour 2025, les charges de transfert progressent de près d'un million par rapport à 2023. Les plans financiers établis prévoient 1.2 million supplémentaire d'ici 2030.

Cette évolution doit probablement préoccuper la plupart des communes du district sachant la cote de l'impôt cantonal 2022 des personnes physiques (revenu et fortune) faible par rapport aux autres districts.

	Cote	Population 31.12.2022	Moyenne
Lac	124 608 776	38 606	3 228
Sarine	209 278 187	70 890	2 952
Veveyse	60 456 120	20 719	2 918
Fribourg Ville	106 374 258	37 535	2 834
Gruyère	165 756 373	59 752	2 774
Singine	125 302 542	45 643	2 745
Broye	94 840 081	35 161	2 697
Glâne	63 773 567	25 980	2 455



A hand holding a gold pen is shown pressing buttons on a calculator. The background is a blurred office desk with a notebook and glasses. Overlaid on the image are a line graph with three peaks and a bar chart with several vertical bars of varying heights. The text '4.1 Budget compte de résultats' is prominently displayed in the lower right area.

4.1 Budget compte de résultats

Budget 2025 du compte de résultats : présentation par nature

Charges

Autorités et commissions
Charges de personnel
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation
Intérêts passifs
Charges liées au patrimoine financier
Amortissements
Charges liées au canton
Charges liées aux associations de communes
Aides et subventions
Attributions aux fonds, financements spéciaux, provisions
Imputations internes
Total des charges

Produits

Revenus fiscaux
Taxes, émoluments, produits des ventes
Revenus financiers
Revenus de transferts
Amortissements des subventions d'investissement
Revenus divers
Prélèvements sur fonds, financements spéciaux, provisions
Prélèvement sur réserve de réévaluation
Produits extraordinaires
Imputations internes
Total des produits
Excédent des charges (-) / produits (+)

budget 2025	budget 2024	effectif 2023
145 850,00	146 750,00	144 790,50
1 399 933,00	1 376 987,00	1 341 527,42
2 572 757,00	2 420 280,00	2 841 558,25
20 000,00	15 000,00	37 777,22
29 497,00	40 882,00	37 580,30
1 250 515,25	1 227 333,70	933 150,40
3 137 562,00	3 037 210,45	3 048 233,80
3 679 551,35	3 220 808,05	2 752 717,80
61 400,00	70 500,00	60 411,50
293 174,95	421 243,10	220 671,50
5 000,00	5 000,00	5 000,00
12 595 240,55	11 981 994,30	11 423 418,69
7 426 200,00	6 634 350,00	7 277 596,30
1 918 705,00	1 983 180,00	1 965 311,67
378 530,00	387 460,00	877 300,74
1 094 303,50	1 117 045,10	1 331 367,60
95 106,40	77 912,05	75 567,75
1 430,00	0,00	465,85
198 059,50	250 000,00	234 415,15
546 009,30	546 009,30	546 009,30
0,00	0,00	65 470,72
5 000,00	5 000,00	5 000,00
11 663 343,70	11 000 956,45	12 378 505,08
-931 896,85	-981 037,85	955 086,39

Budget 2025 du compte de résultats : variations des dépenses entre budget 2025 et comptes 2023

	Proportion dépenses	Budget 2025	Variation par rapport à 2023	Effectif 2023	Proportion dépenses
Charges de personnel	12,28%	1 545 783,00	59 465,08	1 486 317,92	13,02%
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	20,43%	2 572 757,00	-268 801,25	2 841 558,25	24,89%
Amortissements du patrimoine administratif	9,93%	1 250 515,25	317 364,85	933 150,40	8,17%
Attributions aux fonds et financement spéciaux	2,33%	293 174,95	72 503,45	220 671,50	1,93%
Charges de transfert	54,63%	6 878 513,35	1 017 150,25	5 861 363,10	51,33%
Charges financières	0,39%	49 497,00	-25 860,52	75 357,52	0,66%
Total des charges	100,00%	12 590 240,55	1 171 821,86	11 418 418,69	100,00%

Charges de personnel : palier supplémentaire sans indexation (2.5% en 2023)

Amortissements : dont un montant de CHF 198'059.50 pour la zone sportive supporté par la réserve de préfinancement

Attributions aux fonds et financement spéciaux : chapitres 710, 720, 730, conformément aux dispositions légales

Charges de transfert : en progression de 3.3% pour le canton (année précédente 6.7%) et 14.2% pour les associations de communes (année précédente 11.4%) par rapport au budget 2024. Les aides et subventions comprises dans les charges de transfert sont présentées distinctement dans la présentation par nature du compte de résultats.

Budget 2025 du compte de résultats : revenus fiscaux

Revenus fiscaux

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Impôts directs personnes physiques	5 914 400,00	5 238 000,00	5 785 279,05
Impôts à la source	105 000,00	120 000,00	118 057,90
Impôts sur les prestations en capital	100 000,00	80 000,00	73 929,25
Impôts directs personnes morales	156 600,00	189 650,00	141 491,55
Contribution immobilière	625 000,00	565 000,00	645 126,75
Impôts sur les gains immobiliers et plus-values	200 000,00	175 000,00	155 153,45
Impôts sur les mutations	300 000,00	250 000,00	341 652,65
Impôts sur les successions et donations	5 000,00	5 000,00	5 397,65
Autres impôts directs, récupération sur créances	20 200,00	11 700,00	11 508,05
Total	7 426 200,00	6 634 350,00	7 277 596,30

Impôts directs personnes physiques : estimation à partir de la statistique fiscale de la période 2022, état au 30 juin 2024, selon les progressions entre les années fiscales 2022 et 2025 de 8.3% (année précédente 5.6%) sur le revenu et 15.1% (année précédente -3.5%) sur la fortune estimées par le SCC.

Pour les personnes physiques le rendement moyen de l'impôt cantonal 2022 s'établit à CHF 2'445.70 contre CHF 2'290.30 par habitant en 2021, CHF 2'412.30 en 2020 et CHF 2'434.50 en 2019.

Budget 2025 du compte de résultats : classification fonctionnelle

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
0 Administration générale	-1 049 752,40	-960 946,80	-1 038 577,48
1 Ordre et sécurité publics, défense	-135 126,05	-135 258,95	-104 184,04
2 Formation	-4 193 966,35	-3 809 142,65	-3 494 702,51
3 Culture, sport et loisirs	-314 708,20	-327 384,15	-295 402,02
4 Santé	-1 435 050,90	-1 328 280,85	-1 114 837,40
5 Prévoyance sociale	-1 375 142,10	-1 307 673,35	-1 138 710,94
6 Trafic et télécommunications	-1 110 382,30	-1 095 051,45	-1 039 567,10
7 Protection environnement et aménagement territoire	-305 040,55	-283 121,20	-326 720,63
8 Economie publique	-132 612,80	-84 527,85	47 556,95
9 Finances et impôts	9 119 884,80	8 350 349,40	9 460 231,56
Excédent des produits (+), des charges (-)	-931 896,85	-981 037,85	955 086,39

- Les excédents des charges des chapitres 2 Formation et chapitre 4 Santé s'aggravent en raison essentiellement de la progression des charges de transfert.
- Sous le chapitre 9, la progression de l'impôt des personnes physiques entre la période fiscale 2021 et la période fiscale 2022 (voir plan financier) explique l'amélioration de l'excédent des revenus par rapport au budget 2024.

Budget 2025 du compte de résultat : part des charges de transfert

	budget 2025 total charges	Charges de transfert	en %
0 Administration générale	1 251 538,30	0,00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	261 526,05	232 786,05	89,01%
2 Formation	4 455 688,80	3 288 703,10	73,81%
3 Culture, sport et loisirs	512 113,40	30 979,20	6,05%
4 Santé	1 476 550,90	1 437 900,90	97,38%
5 Prévoyance sociale	1 398 292,10	1 336 835,10	95,60%
6 Trafic et télécommunications	1 198 832,95	149 024,00	12,43%
7 Protection environnement et aménagement territoire	1 744 177,25	252 015,70	14,45%
8 Economie publique	203 612,80	88 869,30	43,65%
Total	12 502 332,55	6 817 113,35	54,53%

Les chapitres 1, 2, 4, 5 contiennent pour l'essentiel des charges de transfert.

Budget 2025 du compte de résultats : présentation à trois niveaux

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Charges de personnel	-1 545 783,00	-1 523 737,00	-1 486 317,92
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	-2 572 757,00	-2 420 280,00	-2 841 558,25
Amortissements du patrimoine administratif	-1 250 515,25	-1 227 333,70	-933 150,40
Attributions aux fonds et financement spéciaux	-293 174,95	-421 243,10	-220 671,50
Charges de transfert	-6 878 513,35	-6 328 518,50	-5 861 363,10
Total des charges d'exploitation	-12 540 743,55	-11 921 112,30	-11 343 061,17
Revenus fiscaux	7 426 200,00	6 634 350,00	7 277 596,30
Taxes et redevances	1 918 705,00	1 983 180,00	1 965 311,67
Revenus divers	1 430,00	0,00	465,85
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	0,00	0,00	234 415,15
Revenus de transfert (yc amortissements subventions, taxes)	1 189 409,90	1 194 957,15	1 406 935,35
Total des revenus d'exploitation	10 535 744,90	9 812 487,15	10 884 724,32
Résultat de l'activité d'exploitation	-2 004 998,65	-2 108 625,15	-458 336,85
Charges financières	-49 497,00	-55 882,00	-75 357,52
Revenus financiers	378 530,00	387 460,00	877 300,74
Résultat provenant du financement	329 033,00	331 578,00	801 943,22
Résultat opérationnel	-1 675 965,65	-1 777 047,15	343 606,37
Charges extraordinaires	0,00	0,00	0,00
Revenus extraordinaires	744 068,80	796 009,30	611 480,02
Résultat extraordinaire	744 068,80	796 009,30	611 480,02
Résultat total du compte de résultats	-931 896,85	-981 037,85	955 086,39

- Les revenus extraordinaires comprennent l'utilisation de la réserve de réévaluation (CHF 546 009.30) limitée à 10 ans (fin en 2031) ainsi que celle de la réserve de préfinancement de la zone sportive (CHF 198 059.50).

Budget 2025 du compte de résultats : autofinancement

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Excédent des charges (-) / des produits (+)	-931 896,85	-981 037,85	955 086,39
Amortissements du patrimoine administratif	1 250 515,25	1 227 333,70	933 150,40
Attributions aux fonds et financements spéciaux	293 174,95	421 243,10	220 671,50
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-198 059,50	-250 000,00	-234 415,15
Dissolution des subventions d'investissement portés au passif	-95 106,40	-77 912,05	-75 567,75
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-546 009,30	-546 009,30	-546 009,30
Attribution au ducroire	0,00	0,00	30 000,00
Autofinancement	-227 381,85	-206 382,40	1 282 916,09

L'autofinancement selon budget est négatif. La Commune devra utiliser ses liquidités pour financer le «ménage» communal. En l'absence d'un autofinancement, la Commune ne peut pas investir.

COMMENTAIRES SUR LES BUDGETS 2025

1. Budget du compte de résultats

Préambule

Le budget 2025 du compte de résultats est établi pour la quatrième fois selon le référentiel comptable MCH2. Il est commenté ci-après dans sa présentation par nature et par classification fonctionnelle.

1.1. Présentation par nature

		budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Charges				
Autorités et commissions		145 850,00	146 750,00	144 790,50
Charges de personnel	1)	1 399 933,00	1 376 987,00	1 341 527,42
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2)	2 572 757,00	2 420 280,00	2 841 558,25
Intérêts passifs		20 000,00	15 000,00	37 777,22
Charges liées au patrimoine financier		29 497,00	40 882,00	37 580,30
Amortissements	3)	1 250 515,25	1 227 333,70	933 150,40
Charges liées au canton	4)	3 137 562,00	3 037 210,45	3 048 233,80
Charges liées aux associations de communes	5)	3 679 551,35	3 220 808,05	2 752 717,80
Aides et subventions		61 400,00	70 500,00	60 411,50
Attributions aux fonds, financements spéciaux, provisions	6)	293 174,95	421 243,10	220 671,50
Imputations internes		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des charges		12 595 240,55	11 981 994,30	11 423 418,69
Produits				
Revenus fiscaux	7)	7 426 200,00	6 634 350,00	7 277 596,30
Taxes, émoluments, produits des ventes	8)	1 918 705,00	1 983 180,00	1 965 311,67
Revenus financiers	9)	378 530,00	387 460,00	877 300,74
Revenus de transferts	10)	1 094 303,50	1 117 045,10	1 331 367,60
Amortissements des subventions d'investissement	3)	95 106,40	77 912,05	75 567,75
Revenus divers		1 430,00	0,00	465,85
Prélèvements sur fonds, financements spéciaux, provisions	11)	198 059,50	250 000,00	234 415,15
Prélèvement sur réserve de réévaluation		546 009,30	546 009,30	546 009,30
Produits extraordinaires		0,00	0,00	65 470,72
Imputations internes		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des produits		11 663 343,70	11 000 956,45	12 378 505,08
Excédent des charges (-) / produits (+)		-931 896,85	-981 037,85	955 086,39

Nous commentons ci-après les variations supérieures à Fr. 20'000.00 par rapport au budget 2024.

1) Charges de personnel

Les charges de personnel estimées considèrent le palier supplémentaire au 1^{er} janvier 2024, sans indexation (indexation calculée au taux de 1.6% l'année précédente). Aucun changement significatif des effectifs n'est considéré.

2) Charges de biens et services, autres charges d'exploitation

Les charges considérées sous cette rubrique se comparent comme suit :

Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Charges de matériel et de marchandises	270 700,00	243 470,00	195 812,15
Dépenses ne pouvant être activées	39 120,00	58 220,00	92 648,75
Eau, électricité, chauffage, élimination déchets	274 750,00	276 400,00	273 055,05
Prestations de services et honoraires	970 024,00	927 907,00	1 272 379,86
Réfections et entretiens courants	772 000,00	713 800,00	706 702,41
Autres charges d'exploitation (315, 316, 317, 318, 319)	246 163,00	200 483,00	300 960,03
Total	2 572 757,00	2 420 280,00	2 841 558,25

Les dépenses non courantes considérées pour le budget 2025 figurent dans les commentaires donnés sur la classification fonctionnelle du compte de résultats.

3) Amortissements, amortissements des subventions d'investissement

Les amortissements ont été calculés selon les durées de vie fixées dans la directive 4 du Service des communes. Les dispositions de l'Ordonnance sur les finances communales (OFCo), article 23 al. 2, prévoient que l'amortissement démarre l'année qui suit le début de l'utilisation.

La distinction entre les composants (terrains de sport, buvette, routes, etc.) des investissements effectués pour la nouvelle zone sportive est désormais effectuée. Les amortissements nets se rapportant à la nouvelle zone sportive s'établissent à Fr. 198'059.50 (montant estimé à Fr. 250'000.00 en 2024) et se répartissent sur les chapitres 3 Culture, sports et loisirs ainsi que sur le chapitre 6 Trafic et télécommunications. La réserve de préfinancement est utilisée à même hauteur (voir sous chiffre 11 ci-après).

L'amortissement de l'éclairage (Fr. 23'500.00) intervient pour la première fois en 2025 suite aux investissements réalisés en 2024. Les amortissements sur les containers de l'école de Prez-vers-Siviriez (Fr. 41'792.50) sont désormais calculés sur une durée de vie fixée à 4 ans.

4) Charges liées au canton

En comparaison du budget 2024, les charges en provenance du canton progressent de 3.30% (année précédente 6.71%) et se distinguent comme suit :

Charges liées au canton (3611, 3631, 3690)	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Dédommagements aux cantons et concordats (3611)	1 414 294,95	1 385 035,10	1 281 437,75
Subventions aux cantons et concordats (3631)	1 723 267,05	1 652 175,35	1 532 380,90
Autres charges de transfert (fonds PC)	0,00	0,00	234 415,15
Total	3,30% 3 137 562,00	3 037 210,45	3 048 233,80

Sous la nature 3631, les augmentations significatives concernent, en chiffres ronds, les participations aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées sous le chapitre 2 Formation (+Fr. 29'000.00) et sous le chapitre 5 Prévoyance sociale (+Fr. 30'000.00).

5) Charges liées aux associations de communes

L'augmentation des dépenses par rapport au budget 2024 se monte à 14.24% (année précédente 11.43%). Les progressions les plus significatives ressortent du tableau ci-après :

Charges liées aux associations de communes (3612)		budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Association Glâne Région	24,34%	387 854,00	311 934,00	260 795,50
Réseau santé de la Glâne	14,19%	891 294,20	780 540,90	651 265,30
Cycle d'orientation de la Glâne	17,70%	1 594 828,35	1 354 987,35	1 193 499,90
SLLP Glâne Veveyse		118 062,55	113 888,70	107 540,15
Entente sociale intercommunale		230 143,00	219 540,00	144 948,00
ABVGN		26 021,90	9 822,00	3 852,45
AIMPGPS		213 138,00	219 000,00	197 467,05
AGSO + ARPEA		4 645,00	4 000,00	3 411,05
Secours Sud fribourgeois (en 2022 CSPI Glâne Est + Amb.)		187 339,30	181 763,20	164 606,50
Patinoire de la Glâne		26 225,05	25 331,90	25 331,90
Total	14,24%	3 679 551,35	3 220 808,05	2 752 717,80

De nouvelles augmentations de ces charges sont annoncées pour les années à venir selon les plans financiers établis par les associations.

6) Attributions aux fonds, financements spéciaux, provisions

Les attributions se rapportent aux chapitres 71 Approvisionnement en eau (Fr. 121'577.75), 72 Traitement des eaux usées (Fr. 152'478.10), 73 Gestion des déchets (Fr. 19'119.10) et sont réalisées conformément aux dispositions légales.

7) Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux se détaillent comme suit :

Revenus fiscaux	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Impôts directs personnes physiques	5 914 400,00	5 238 000,00	5 785 279,05
Impôts à la source	105 000,00	120 000,00	118 057,90
Impôts sur les prestations en capital	100 000,00	80 000,00	73 929,25
Impôts directs personnes morales	156 600,00	189 650,00	141 491,55
Contribution immobilière	625 000,00	565 000,00	645 126,75
Impôts sur les gains immobiliers et plus-values	200 000,00	175 000,00	155 153,45
Impôts sur les mutations	300 000,00	250 000,00	341 652,65
Impôts sur les successions et donations	5 000,00	5 000,00	5 397,65
Autres impôts directs, récupération sur créances	20 200,00	11 700,00	11 508,05
Total	7 426 200,00	6 634 350,00	7 277 596,30

Selon la statistique du rendement de l'impôt cantonal établie au 30 juin 2024, l'impôt cantonal 2022 sur le revenu et la fortune des personnes physiques s'établit à Fr. 6'182'729, contre Fr. 5'668'456 pour l'impôt cantonal 2021. L'estimation des impôts des personnes physiques retient les progressions totales entre les années 2022 et 2025 de 8.3% sur le revenu et de 15.1% sur la fortune communiquées par le Service cantonal des contributions ainsi que la cote communale de 88%.

Comparé à la population légale 2022, l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune de la période fiscale 2022 représente Fr. 2'445.70 par habitant (Fr. 2'290.30 l'année précédente). A l'échelle du district, le rendement de l'impôt 2022 se monte à Fr. 2'455.00 (Fr. 2'416.00 en 2021, Fr. 2'466.00 en 2020).

Voir les commentaires sous 1.2 chiffre 9, pour le reste

8) Taxes, émoluments, produits de ventes

Les recettes de ce chapitre se ventilent comme suit :

Taxes, émoluments, produits des ventes	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Taxes non pompier	114 500,00	110 000,00	109 420,25
Taxes de base et d'exploitation eau potable (710)	506 500,00	522 500,00	503 501,56
Taxes de base et d'exploitation eaux usées (720)	531 000,00	576 000,00	495 915,62
Taxes gestion des déchets (730)	219 525,00	228 250,00	211 821,49
Autres taxes et prestations	6 100,00	5 050,00	18 334,55
Emoluments administratifs	34 350,00	35 000,00	32 897,49
Ventes (énergie, déchets, etc.)	214 500,00	187 500,00	304 514,70
Participations de tiers	292 230,00	318 880,00	288 906,01
Total	1 918 705,00	1 983 180,00	1 965 311,67

Les taxes de base et d'exploitation des chapitres 71, 72 et 73 ont été revues légèrement à la baisse compte tenu des produits enregistrés durant l'année 2023. Ceci n'entraîne aucune conséquence sur le budget du compte de résultats compte tenu que ces chapitres sont à l'équilibre.

9) Revenus financiers

Les revenus financiers considèrent les positions suivantes :

Revenus financiers	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Revenu des intérêts	35 850,00	30 000,00	48 968,70
Produits des immeubles du patrimoine financier	136 280,00	163 060,00	140 868,24
Revenus des immeubles du patrimoine administratif	206 400,00	194 400,00	187 862,50
Produits de la vente de 2 parcelles en zone artisanale	0,00	0,00	499 601,30
Total	378 530,00	387 460,00	877 300,74

Pour le budget 2024, l'estimation des produits des immeubles du patrimoine financier retenait à tort la refacturation des charges aux locataires.

10) Revenus de transfert

Sous cette désignation, figurent les recettes suivantes :

Revenus de transferts	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Impôt cantonal des véhicules	195 420,00	192 500,00	186 293,10
Péréquation financière intercommunale	859 262,00	861 115,00	804 769,00
Autres dédommagements, subventions	36 752,00	20 634,00	44 324,35
Utilisation provision CPPEF	2 869,50	2 796,10	2 808,60
Utilisation provision remaniement	0,00	40 000,00	293 172,55
Total	1 094 303,50	1 117 045,10	1 331 367,60

11) Prélèvements sur fonds, financements spéciaux, provisions
Comme indiqué plus haut sous chiffre 3) la réserve de préfinancement de la zone sportive est utilisée pour couvrir les amortissements nets (Fr. 198'059.50).

1.2. Présentation par classification fonctionnelle

Sous sa présentation par classification fonctionnelle, le compte de résultats se compare comme suit :

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
0 Administration générale	-1 049 752,40	-960 946,80	-1 038 577,48
1 Ordre et sécurité publics, défense	-135 126,05	-135 258,95	-104 184,04
2 Formation	-4 193 966,35	-3 809 142,65	-3 494 702,51
3 Culture, sport et loisirs	-314 708,20	-327 384,15	-295 402,02
4 Santé	-1 435 050,90	-1 328 280,85	-1 114 837,40
5 Prévoyance sociale	-1 375 142,10	-1 307 673,35	-1 138 710,94
6 Trafic et télécommunications	-1 110 382,30	-1 095 051,45	-1 039 567,10
7 Protection environnement et aménagement territoire	-305 040,55	-283 121,20	-326 720,63
8 Economie publique	-132 612,80	-84 527,85	47 556,95
9 Finances et impôts	9 119 884,80	8 350 349,40	9 460 231,56
Excédent des produits (+), des charges (-)	-931 896,85	-981 037,85	955 086,39

Les dépenses non courantes ou particulières de plus de Fr. 20'000.00 sont commentées ci-après.

0 Administration générale

L'excédent des charges de ce chapitre varie de Fr. 89'000.00 en chiffres ronds par rapport au budget de l'année précédente. L'augmentation des dépenses concerne principalement l'entretien et la rénovation des immeubles du patrimoine administratif, en particulier le bâtiment administratif (remplacement des lampes), le café du Lion d'Or (mandat d'études pour feuille de route), la Fourmilière (luminaires).

1 Ordre et sécurité publics, défense

L'excédent des charges est identique à celui du budget 2024 quand bien même les dépenses de certaines positions comprises dans ce chapitre varient de manière significative (service des curatelles, défense militaire).

2 Formation

La progression de l'excédent des dépenses de ce chapitre est imputable aux charges liées pour l'essentiel. Des dépenses à réaliser afin que nos bâtiments scolaires respectent les prescriptions en matière de défense contre l'incendie sont considérées à hauteur de Fr. 72'000.00. Un montant complémentaire à celui retenu pour le budget 2024 est prévu pour la réfection complète du tartin de l'école de Villaraboud (Fr. 30'000.00).

3 Culte, culture et loisirs

L'excédent des charges de ce chapitre est inférieur au budget 2024.

4 Santé

La progression de l'excédent des dépenses de ce chapitre est imputable aux charges liées.

5 Prévoyance sociale

Commentaire identique au chapitre précédent

6 Trafic et télécommunications

L'excédent des charges de ce chapitre varie peu. L'augmentation des amortissements est compensée partiellement par la réduction de certaines dépenses.

7 Protection environnement et aménagement du territoire

Des réflexions sont en cours sur le niveau des taxes de base et taxes d'exploitation tant au niveau de l'approvisionnement en eau potable que sur le traitement des eaux usées. Les chapitres 71, 72 et 73 sont équilibrés après attributions aux financements spéciaux pour un total de Fr. 293'174.95.

8 Economie publique

L'augmentation de l'excédent des charges de ce chapitre est imputable à la progression de nos participations aux coûts de fonctionnement de l'Association Glâne Région (frais de fonctionnement de l'association elle-même, tourisme) ainsi qu'aux coûts estimés d'études à mener pour la réfection d'un chemin d'accès au bois de la Moille ainsi que la sécurisation et l'aménagement du pourtour de la cabane forestière de Prez-vers-Siviriez en collaboration avec la corporation forestière Glâne Farzin.

9 Finances et impôts

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a été calculé à partir de la statistique fiscale de la période 2022 (correspondant à l'état des taxations effectuées au 30 juin 2024) sur la base des indications fournies par le Service cantonal des contributions (SCC). La même remarque vaut pour les personnes morales. Selon le SCC, la progression totale entre les années fiscales 2022 et 2025 corrigée des effets extraordinaires connus est de 8.3% pour l'impôt sur le revenu (année précédente 5.6%) et de 15.1% pour l'impôt sur la fortune (année précédente -3.5%). Pour les personnes morales, la progression retenue par le SCC se monte à 9.3% pour l'impôt sur le bénéfice (année précédente 6.6%) et de -7.0% pour l'impôt sur le capital (année précédente 0.0%).

Compte tenu des analyses menées sur l'évolution du rendement de l'impôt cantonal entre la période fiscale 2021 et 2022, l'augmentation de la population légale de 2022 à ce jour n'a pas été considérée pour l'estimation des impôts sur les personnes physiques.

Les impôts spéciaux (mutations, gains immobiliers, prestations en capital) ont été estimés sur la base des recettes des années précédentes et des montants ressortant des comptes intermédiaires 2024.

Le tableau ci-après montre la part des charges de transfert sur les différents chapitres de la classification fonctionnelle du budget 2025.

	budget 2025	Charges de	
	total charges	transfert	en %
0 Administration générale	1 251 538,30	0,00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	261 526,05	232 786,05	89,01%
2 Formation	4 455 688,80	3 288 703,10	73,81%
3 Culture, sport et loisirs	512 113,40	30 979,20	6,05%
4 Santé	1 476 550,90	1 437 900,90	97,38%
5 Prévoyance sociale	1 398 292,10	1 336 835,10	95,60%
6 Trafic et télécommunications	1 198 832,95	149 024,00	12,43%
7 Protection environnement et aménagement territoire	1 744 177,25	252 015,70	14,45%
8 Economie publique	203 612,80	88 869,30	43,65%
Total	12 502 332,55	6 817 113,35	54,53%

Les charges de transfert représentent 54.53 % du total des charges considérées dans le budget 2025. La part était de 50.80% pour les comptes 2023.

1.3. Présentation à trois niveaux du compte de résultats

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Charges de personnel	-1 545 783,00	-1 523 737,00	-1 486 317,92
Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	-2 572 757,00	-2 420 280,00	-2 841 558,25
Amortissements du patrimoine administratif	-1 250 515,25	-1 227 333,70	-933 150,40
Attributions aux fonds et financement spéciaux	-293 174,95	-421 243,10	-220 671,50
Charges de transfert	-6 878 513,35	-6 328 518,50	-5 861 363,10
Total des charges d'exploitation	-12 540 743,55	-11 921 112,30	-11 343 061,17
Revenus fiscaux	7 426 200,00	6 634 350,00	7 277 596,30
Taxes et redevances	1 918 705,00	1 983 180,00	1 965 311,67
Revenus divers	1 430,00	0,00	465,85
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	0,00	0,00	234 415,15
Revenus de transfert (yc amortissements subventions, taxes)	1 189 409,90	1 194 957,15	1 406 935,35
Total des revenus d'exploitation	10 535 744,90	9 812 487,15	10 884 724,32
Résultat de l'activité d'exploitation	-2 004 998,65	-2 108 625,15	-458 336,85
Charges financières	-49 497,00	-55 882,00	-75 357,52
Revenus financiers	378 530,00	387 460,00	877 300,74
Résultat provenant du financement	329 033,00	331 578,00	801 943,22
Résultat opérationnel	-1 675 965,65	-1 777 047,15	343 606,37
Charges extraordinaires	0,00	0,00	0,00
Revenus extraordinaires	744 068,80	796 009,30	611 480,02
Résultat extraordinaire	744 068,80	796 009,30	611 480,02
Résultat total du compte de résultats	-931 896,85	-981 037,85	955 086,39

Le résultat opérationnel est négatif pour un montant proche de 1.7 millions tant pour le budget 2024 que pour le budget 2025.

Conclusions

Le budget du compte de résultats 2025 présente un excédent de charges de Fr. 930'000.00 en chiffres ronds.

En présence d'un tel déficit, il convient de rappeler les dispositions légales de la Loi sur les finances communales (LFCo) :

Art. 20 LFCo Equilibre financier

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Les augmentations du taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, sur le bénéfice et le capital des personnes morales, du taux de la contribution immobilière permettent d'obtenir l'équilibre financier selon les estimations ci-dessous :

Passage à un taux de 100% de l'impôt cantonal de base

- personnes physiques	806'500.00
- personnes morales	21'000.00

Taux de la contribution immobilière à 3‰ 312'500.00

Total 1'140'000.00

Avant de proposer une augmentation des taux d'impôt, de la contribution immobilière, le conseil communal entend travailler sur les possibilités de réduire les dépenses. Des réflexions ont été menées au cours des deux dernières années et des mesures ont été prises mais force est de constater que celles-ci sont très insuffisantes face à la progression des charges de transfert. Par rapport à l'année 2023, celles-ci sont en effet supérieures de Fr. 1'016'000.00 en chiffres ronds.

Il y a urgence d'agir si l'on considère la marge d'autofinancement qui se dégage des budgets 2024 et 2025.

	budget 2025	budget 2024	effectif 2023
Excédent des charges (-) / des produits (+)	-931 896,85	-981 037,85	955 086,39
Amortissements du patrimoine administratif	1 250 515,25	1 227 333,70	933 150,40
Attributions aux fonds et financements spéciaux	293 174,95	421 243,10	220 671,50
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	-198 059,50	-250 000,00	-234 415,15
Dissolution des subventions d'investissement portés au passif	-95 106,40	-77 912,05	-75 567,75
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	-546 009,30	-546 009,30	-546 009,30
Attribution au ducroire	0,00	0,00	30 000,00
Autofinancement	-227 381,85	-206 382,40	1 282 916,09

Selon le budget 2025, la commune devra utiliser ses liquidités pour financer le « ménage » communal. Il serait souhaitable que ces dernières servent plutôt à financer des investissements, respectivement permettent d'éviter des intérêts passifs. A ce propos, il s'agit de rappeler les dispositions de la LFCo :

Art. 22 LFCo Limitation de l'endettement

¹ L'augmentation des capitaux de tiers résultant de l'activité d'investissement doit être limitée

² Le Conseil d'Etat fixe les règles de limitation à l'aide d'indicateurs financiers.

³ Si les limites sont dépassées, la commune doit démontrer les mesures prises afin de les rétablir dans un délai de cinq ans.

La commune dispose d'un capital non affecté permettant d'absorber l'excédent de charges selon budget 2025. Agir s'impose cependant, sous peine de renoncer à tout investissement faute de moyens.

2. Budget des investissements

Le budget des investissements 2025 comprend les investissements présentés lors de la séance du 10 décembre 2024, soit

➤ Pavillons scolaires école de Siviriez	400'000.00
➤ Espace communautaire	400'000.00

Pour les investissements en cours (crédit d'étude construction d'un bâtiment scolaire, assainissement de l'éclairage public, trottoir devant le nouvel EMS notamment), les montants figurant au budget des investissements sont une estimation des montants non encore dépensés à fin 2024.

L'excédent des charges du budget des investissements se monte à Fr. 2'431'000.00.

Les investissements envisagés par le conseil communal en 2025 et durant les années suivantes sont considérées dans le plan financier.



Message n° 39 à l'intention du Conseil général du 10 décembre 2024

Point N° 4.2.1 de l'Ordre du jour

Demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classes provisoires à l'école de Siviriez

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter une demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classes provisoires à l'école de Siviriez.

1. Introduction

Le nombre d'enfants du cercle scolaire de Siviriez est actuellement en augmentation et les locaux par site deviennent insuffisants.

Les nouvelles constructions ainsi que les projets en cours confirment une croissance de la population et donc des enfants en âge de scolarité.

2. Situation actuelle

Pour l'année scolaire 2024/2025, la situation est la suivante :

- Siviriez : 7 classes de 1H à 4H
- Villaraboud : 3 classes de 5h à 6H
- Prez-vers-Siviriez : 4 classes de 7H à 8H

Par rapport à l'année scolaire 2020/2021, deux salles de classes supplémentaires ont été créées, notamment avec l'installation de deux salles supplémentaires à Prez-vers-Siviriez. Nous sommes passés de 12 classes à 14 classes en 4 ans.



3. Situation future

D'après les chiffres de croissance de la population que nous avons actuellement, le site de Siviriez va rapidement être en manque de locaux. En attendant la construction de la nouvelle école centralisée, il y a lieu de trouver une solution.

Plusieurs variantes ont été imaginées avec les locaux existants, même hors école comme par exemple l'utilisation de la Cure. Il reste que la solution la plus pragmatique et la plus pratique reste l'implantation de structures provisoires aux abords de l'école existante. La solution envisagée est d'installer des containers sur deux étages dans la cour supérieure de l'école de Siviriez pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Il est possible que pour la rentrée 2025/2026, une seule classe soit nécessaire. Le Conseil communal étudiera la variante la meilleure marché même s'il paraît plus logique de construire directement deux classes. Il est, par contre, certain que jusqu'à la mise en service de la nouvelle école, prévue au mieux à la rentrée 2028/2029, il y aura besoin de deux salles de classes au minimum.

4. Descriptif technique

Ces deux salles formeront un tout indépendant du bâtiment et donc équipées de toilettes, de lavabos, de chauffage, de climatisation, d'électricité, de wifi mais aussi de tout le matériel nécessaire à l'enseignement comme tables, chaises, mobilier et tableaux interactifs.

La problématique de l'isolation, avec la nouvelle Loi sur l'énergie, fait grimper les coûts de manière abrupte. En effet, si les containers datent d'après 2018, il y a lieu de respecter cette loi avec notamment la capacité isolante U qui doit être inférieure à $0.15 \text{ W/m}^2\text{K}$.

A la rédaction de ce message, le Conseil communal n'a pas encore trouvé de containers d'occasion permettant de respecter cette exigence et s'est rabattu sur des containers neufs, par mesure de sécurité. Il espère trouver la perle rare d'ici la mise à l'enquête de ce projet.

Dès qu'une solution plus pérenne sera en place, ces containers seront revendus permettant ainsi de finaliser l'investissement.



5. Devis

Au vu des prix annoncés pour ce matériel neuf, le Conseil communal a d'ores et déjà demandé trois offres :

Libellé	Montants TTC
Achat des containers	313'000.00
Mise à l'enquête, frais administratif, géomètre,...	10'000.00
Fondations	10'000.00
Raccordement électrique	5'000.00
Raccordements eaux usées et eau potable	20'000.00
Mobilier et tableaux interactifs	30'000.00
Divers et imprévus	12'000.00
Total TTC	400'000.00

6. Financement et charges financières

L'amortissement annuel devrait se situer entre CHF 80'000.00 et 120'000.00 selon la valeur de revente des containers.

Le crédit de CHF 400'000.00 sera financé par nos disponibilités.

7. Demande de crédit

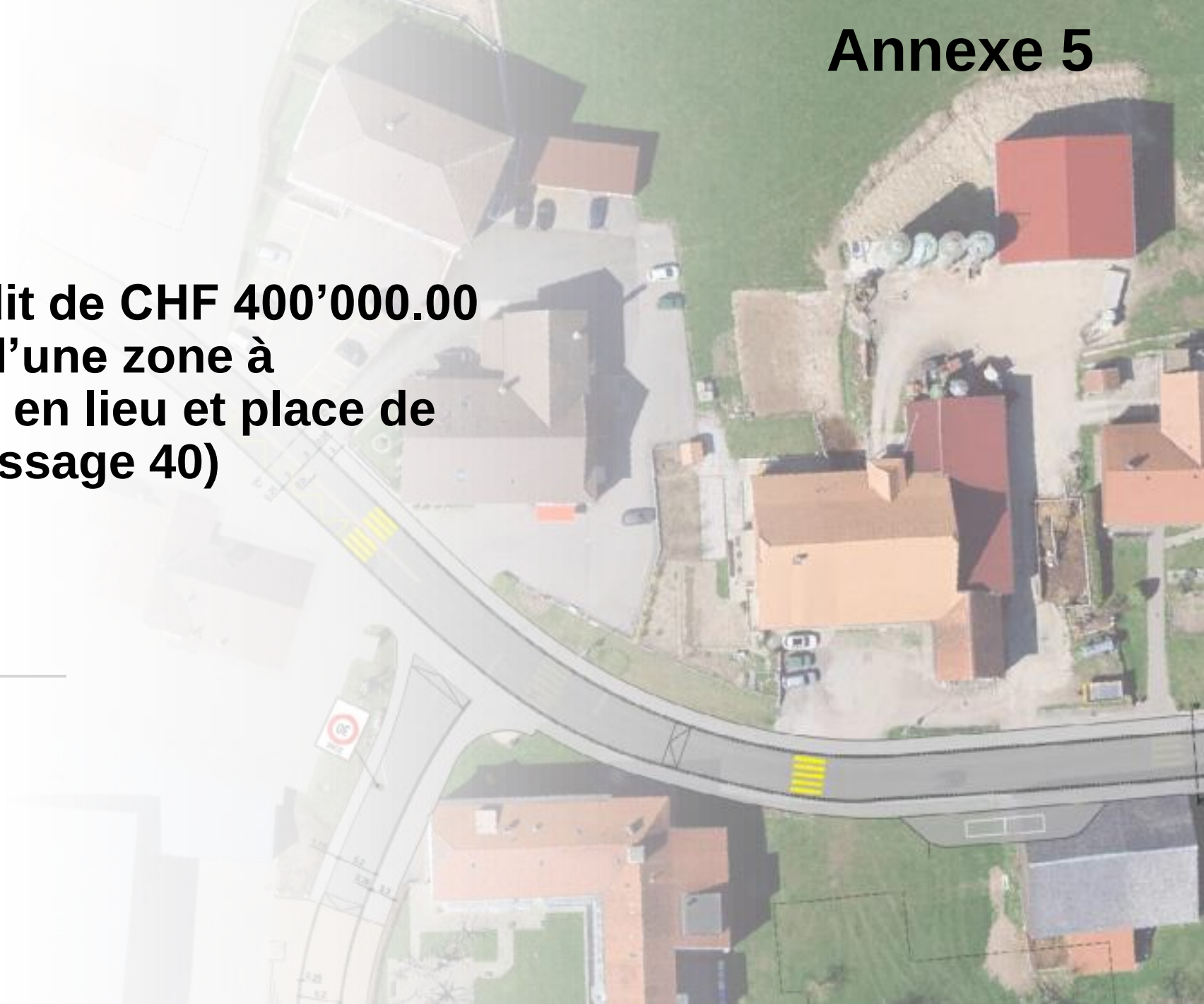
Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 400'000.00 pour l'aménagement de deux salles de classes provisoires à l'école de Siviriez.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 11 novembre 2024.

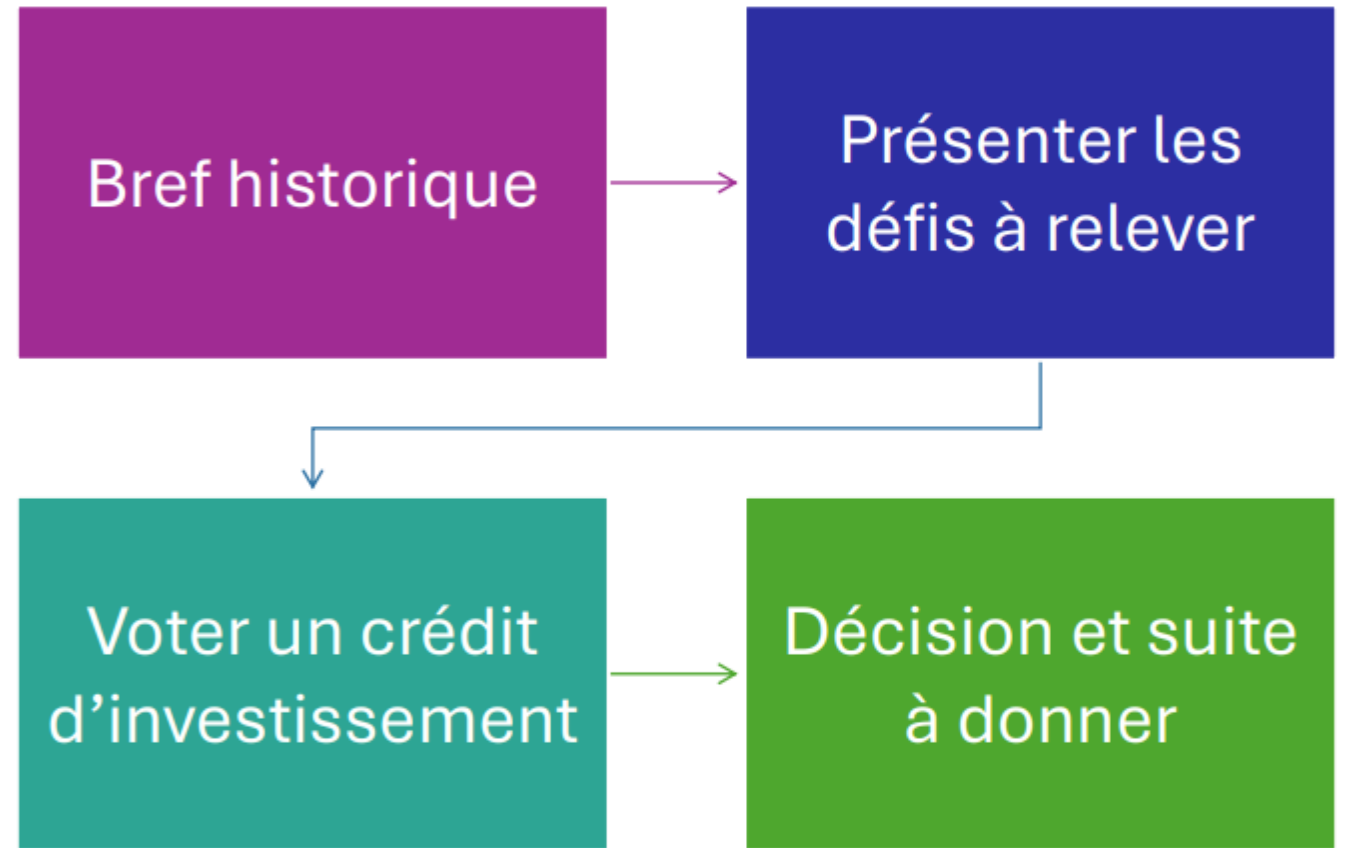
Le Conseil communal



4.2.2 Demande de crédit de CHF 400'000.00 pour la création d'une zone à créer/espace vert en lieu et place de l'ancien EMS (Message 40)



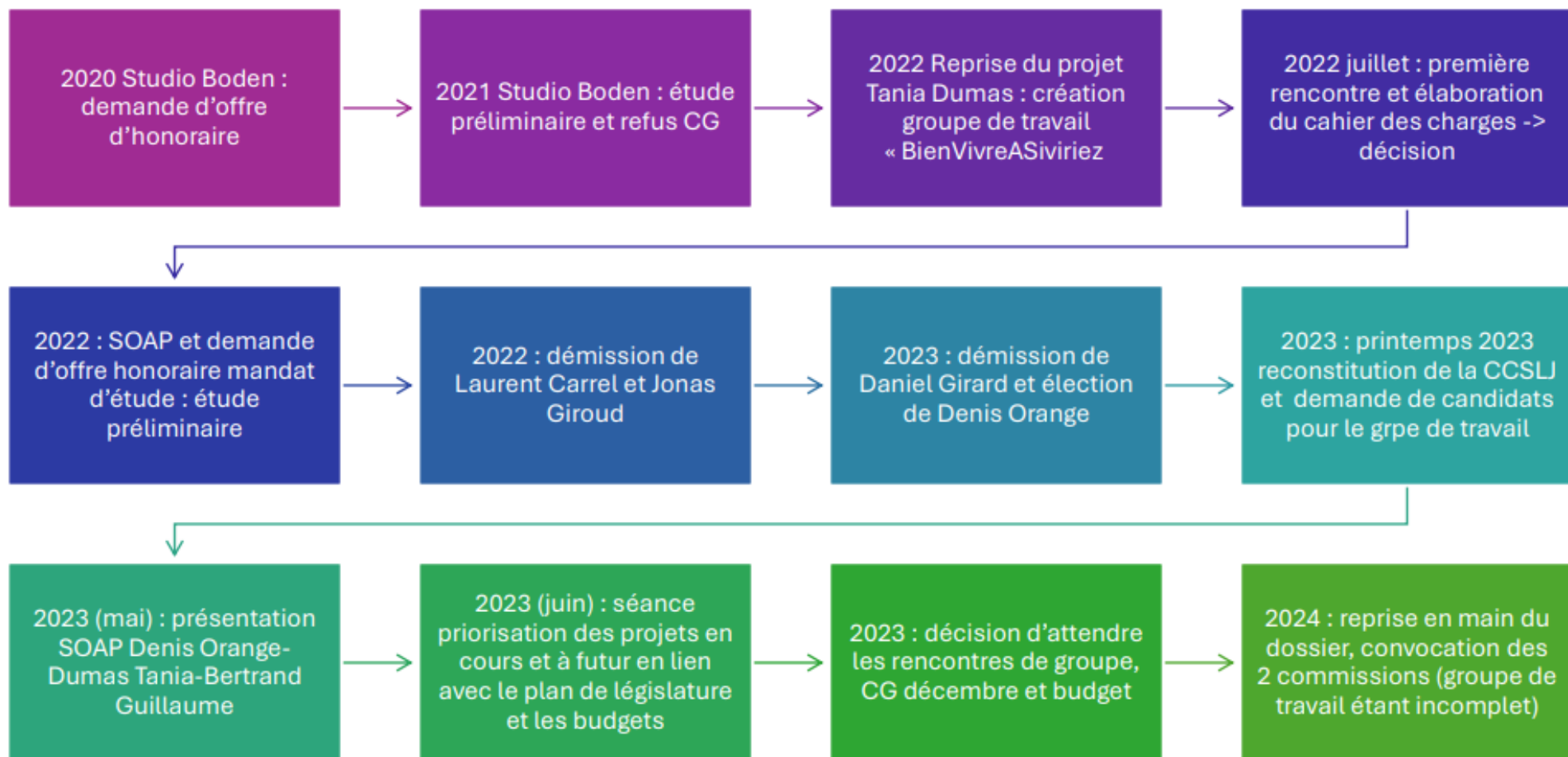
But de la présentation



Pour mémoire :
Version
Refusée
CG décembre 21



Historique



2024



Février séance coordination :

- ***Sujet : présentation du projet global centre village Siviriez***
 - Commission aménagement
 - Commission culture sports loisirs jeunesse

Mai-juin : 2 séances de coordination

- ***Sujet : aménagements extérieurs et esquisse de projet RSG_Commune***
 - Annonces : démission de M. Tena co-directeur pas de suppléant annoncé / COPIL construction dissout
 - RSG M.Tena co-directeur/Mme Gonzalves infirmière cheffe EMS Siviriez
 - Commune

Octobre : séance de coordination

- ***Sujet : cheminement foyer de jour-entrée principale EMS/ remise en état / anticipation travaux d'aménagement***
 - RSG Mme Nadia Marchon directrice (reprise du dossier)(plus de Copil)
Mme Gonzalves infirmière cheffe
 - Atelier d'architecture EMS Siviriez Mme Prati
 - Atelier architecture paysagisme SOAP Mme Oppliger
 - Bureau Deillon-Delley M. Leresche
 - Commune

Version 1
Selon cahier des charges
2022
Approche budgétaire
intervention totale
1'550'000.-



Version 2
Suite rencontre
commissions

Approche budgétaire
830'000.-

La partie périmètre de
construction devait faire
l'objet de discussion avec
le RSG, puisque des
animations communes
auraient pu être envisagées
avec EMS et population



Version
envoyée au RSG
pour discussion
350'000.-
(partie rouge)

Ebauche retravaillée
après le bilan de la
première rencontre de
mai 2024 avec M. Tena et
Mme Gonzalves



Octobre 2024 :

**L'heure du bilan et
de la direction à
prendre...**



Défis à relever :

Côté communal

- Terrain libre à aménager : 2800m²
- Délais
- Budget et financement

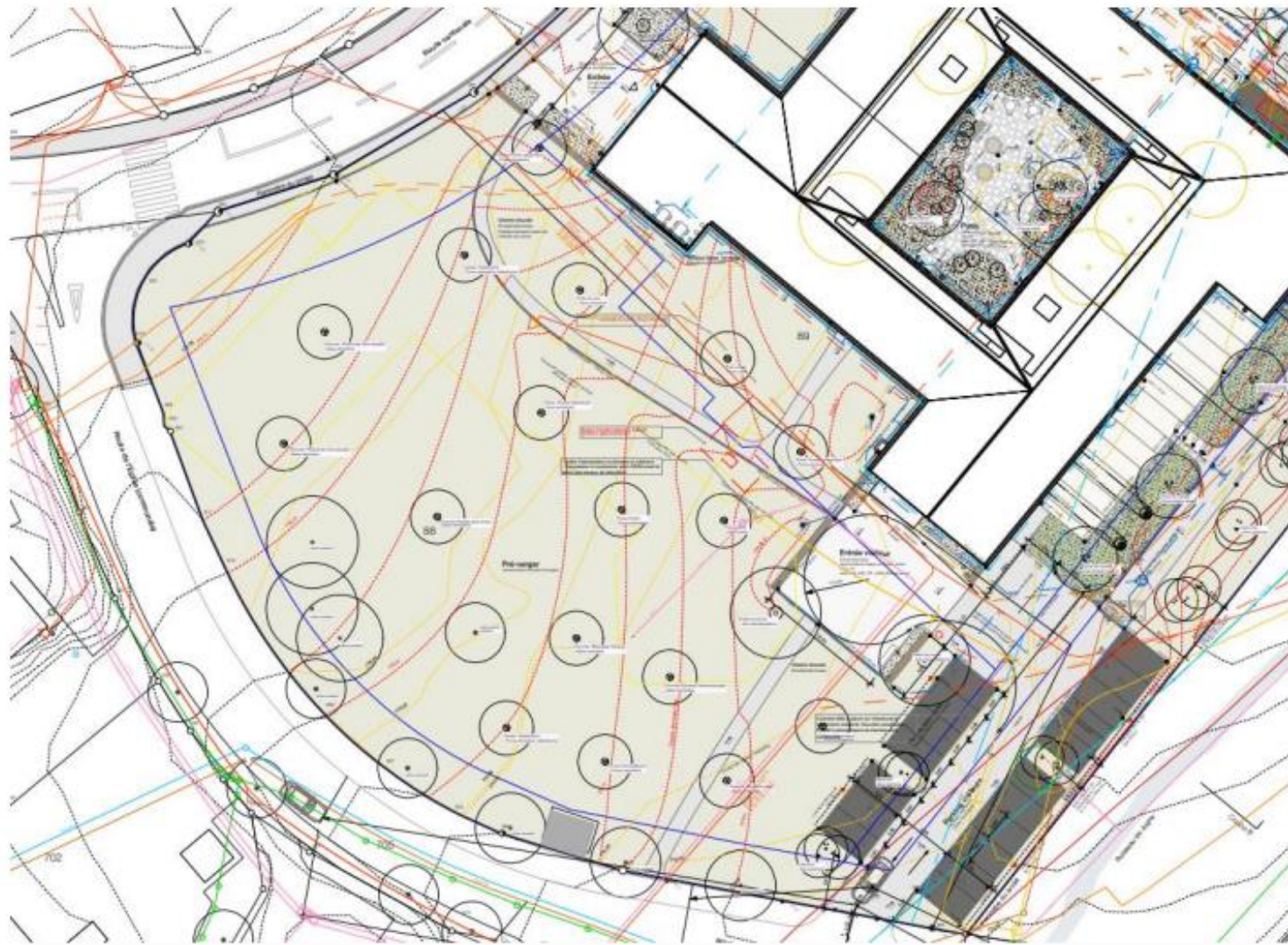
OUI / NON

- Surfaces à créer pour aménager différents espaces en termes d'activité de suite et/ou à futur
- Pierre commémorative, ancien moulin (pommier) à conserver
- Mise en place d'éléments techniques (eau, électricité)

Côté RSG

- Démolition des anciens bâtiments novembre 2024-printemps 2025
- Remise en état, végétalisation et cheminement à créer entre foyer de jour et entrée EMS (6%) d'ici printemps 2025
- Pose d'une bordure en bord de chemin pour protéger le bâtiment des aléas de ruissellement
- Détermination des intentions communales

Plan de mise à l'enquête



De quoi s'agit-il?

Enveloppe de 400'000.-

Compter 150.- / m² (2800m²)

Création d'un groupe de travail

Les raisons de voter en décembre



Aspect financier



Éviter de financer des études qui n'aboutissent à rien



Prévenir les dépassements de budget



Investir pour un centre village dynamique et accueillant



Délai fixe (printemps 2025)



Aspect social et promotion de la santé



Promotion de la cohésion sociale



Prévenir l'isolement social
Favoriser les échanges



Réguler les effets d'îlots de chaleur

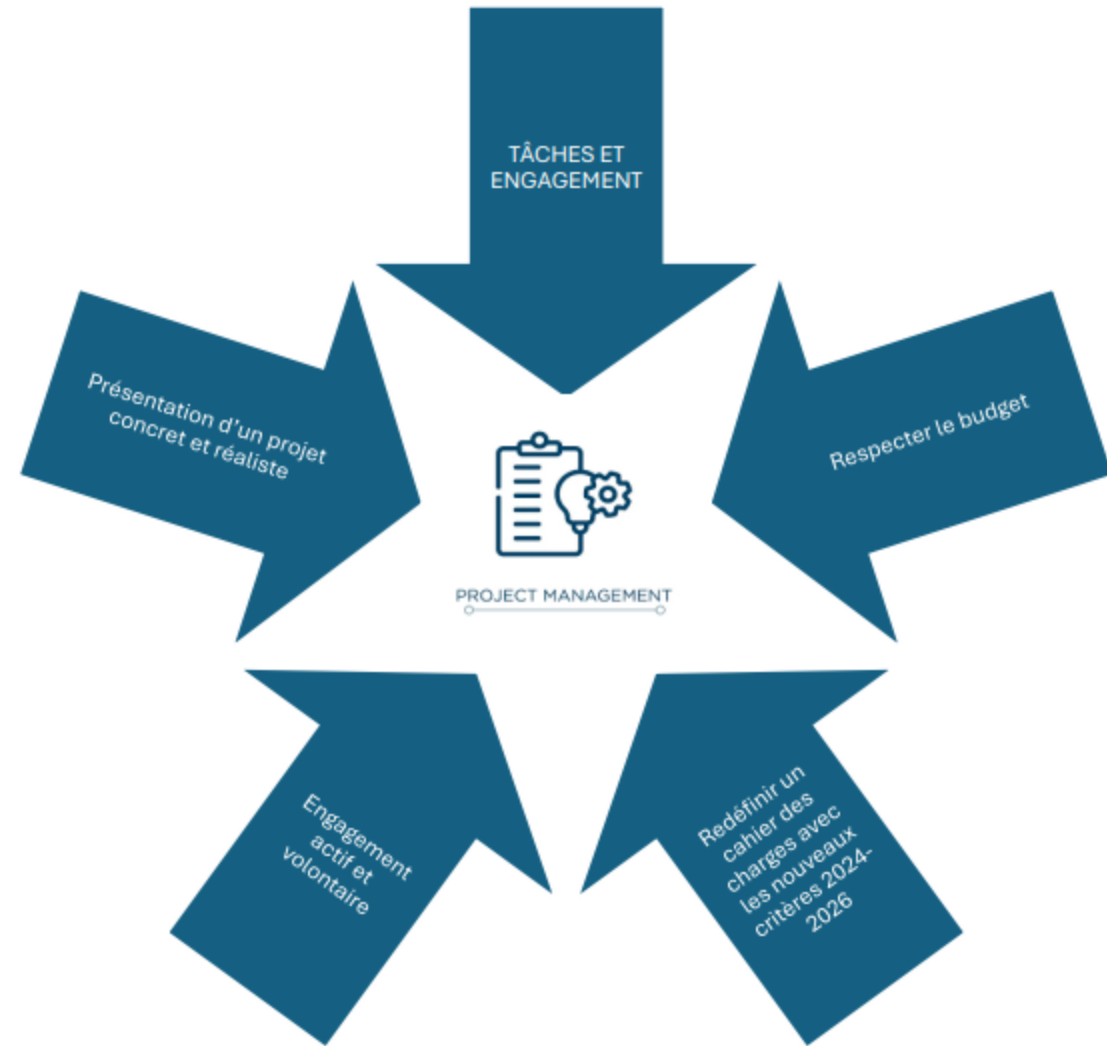
Pour aller de l'avant...

Notre proposition :

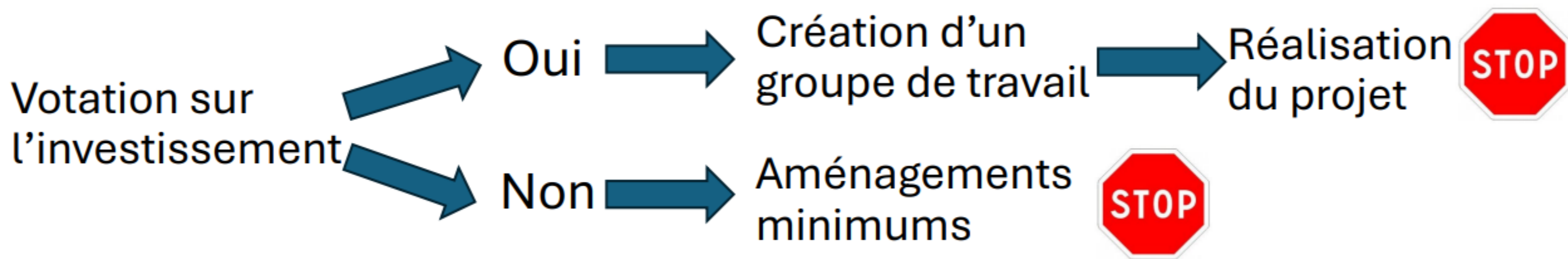
Groupe de travail

Composition:

- Membres CC
- Membres CG
- Membres externes selon domaine d'expertise



Votation: vote crédit cadre - investissement



Communication sur l'avancement du projet lors des CG

Situation et phasage 2024-2026

OUI au crédit cadre de 400'000.-

- **Automne 24-printemps 25** :
démolition ancien EMS (selon
conditions météorologiques)
- **Décembre 24** : votation d'un crédit
cadre : 400'000.- TTC **OUI**
- **Printemps 25** : remise en état –
canalisations (technique)-
cheminement RSG – projet final « Zone
à créer-Espace vert » - présentation
CG
- **Fin 2025** : permis
- **2026** : exécution des travaux



Situation et phasage 2024-2026

Non au crédit cadre

- **Automne 24-printemps 25** : démolition ancien EMS (selon conditions météorologiques)
- **Décembre 24** : votation d'un crédit cadre : 400'000.- TTC **NON**
- **Printemps 25** : remise en état – mise en place de canalisations techniques (anticipation à futur prévue budget fonctionnement)- cheminement (sans éclairage) RSG et végétalisation



Version SIVIRIEZ

Zone à créer / Espace vert



Que souhaitons-nous pour le centre village de Siviriez?

Souhaitons y investir ou non, la question de base est simple?



...Bonne réflexion en toute connaissances de cause...

C'est à vous, chers membres du conseil général, que revient ce choix et cette responsabilité.



Message n° 41 à l'intention du Conseil général du 10 décembre 2024

Point N° 5 de l'Ordre du jour

Approbation du Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les dispositions légales modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), en lien avec la taxe sur la plus-value communale, sont entrées en vigueur le 1er octobre 2023. L'article 113a al. 1a LATeC permet désormais aux communes de prélever une taxe communale sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe communale se monte au maximum à un quart (25%) du prélèvement cantonal, celui-ci étant de 20%, et elle est déduite du prélèvement cantonal. Le Canton continuera d'assumer toute la procédure de taxation, d'estimation et de perception, avec la différence qu'une part du montant perçu sera versée aux communes qui se seront dotées d'un règlement communal (article 113c al. 5 LATeC). Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024.

Aussi, le Conseil communal a décidé d'utiliser la possibilité qui lui est offerte légalement pour introduire une taxe communale sur la plus-value, respectivement en élaborant un règlement communal y relatif (cf. annexe).

L'article 2 donne le taux de 25%, soit le montant maximum légal et l'article 3 précise l'affectation des montants à disposition. Les articles 4 et 5 s'inscrivent dans les dispositions réglementaires des finances communales.

La Commune propose que la taxe communale finance les objets suivants :

- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement initiée par la Commune ;
- les études de densification et de requalification du milieu bâti ;
- les plans d'aménagement locaux ou leur révision ;
- les plans d'aménagement de détail ;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle ;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC ;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir ;
- l'aménagement d'espaces publics ;
- les itinéraires de mobilité douce ;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.



Commune de Siviriez

Le projet de règlement a été soumis à l'examen préalable du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) et du Service des communes (SComm) ; ces deux instances n'ont pas formulé de remarques et leur préavis est favorable.

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter le nouveau Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value tel que proposé.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 novembre 2024

Le Conseil communal

Annexe : Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value



Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le Conseil général

- Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) ;
- Vu les articles 113a ss. de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) ;
- Vu l'article 51i du règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) ;
- Vu la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) ;
- Vu l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) ;

arrête :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATeC.

Art. 2 Taux

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal.

Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATeC)

Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants :

- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement initiée par la Commune ;
- les études de densification et de requalification du milieu bâti ;
- les plans d'aménagement locaux ou leur révision ;
- les plans d'aménagement de détail ;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle ;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATeC ;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir ;
- l'aménagement d'espaces publics ;
- les itinéraires de mobilité douce ;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.

Art. 4 Financement spécial

¹ Par l'adoption de ce règlement, la Commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire (ci-après : financement spécial).

² L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le Conseil communal et sous réserve des compétences financières du Conseil général.

Art. 5 Finances communales

¹ Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

² L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

Art. 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Ainsi adopté par le Conseil communal de Siviriez le 30 septembre 2024

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

René Gobet

La Secrétaire

Véronique Moret

Ainsi adopté par le Conseil général de Siviriez le ...

Au nom du Conseil général

La Présidente

Christine Pochon

La Secrétaire

Véronique Moret

Approuvé par la Direction du développement territoriale, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le ...

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Jean-François Steiert